

CFST COMMUNICATIONS

N° 92 | avril 2021



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST



**Formations complémentaires
et fonctions**



Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST,
Lucerne

Madame, Monsieur,

Les parcours de formation de la population suisse ont considérablement évolué ces dernières décennies. La fréquentation des formations de base et complémentaires est de nos jours plus importante que par le passé. En outre, nombre d'actifs se forment tout au long de leur vie professionnelle.

Face à cette évolution, l'offre de formation n'a cessé de s'élargir. Il existe actuellement une multitude de formations complémentaires, et ce même en sécurité au travail et protection de la santé (STPS). Dans le même temps, les entreprises proposent tout un éventail de fonctions impliquant diverses responsabilités. Il n'est donc pas facile de faire le tri entre elles et de connaître la formation complémentaire requise correspondante. Que doit savoir un préposé à la sécurité? Quelle doit être la formation d'un collaborateur confronté à des dangers particuliers? Ce numéro de Communications vous permettra d'obtenir des réponses à ce type de questions et d'avoir une vue d'ensemble du paysage de la formation en STPS.

Au fil des articles, vous découvrirez l'idée à l'origine du système de formation suisse et les différentes fonctions et formations complémentaires existantes en STPS. Vous pourrez aussi suivre les évolutions intervenues ces dernières décennies en matière de formation complémentaire et entrevoir les changements à venir. Enfin, vous ferez un tour d'horizon des offres modernes de formation complémentaire et aborderez les nouvelles formes d'apprentissage induites par la COVID-19.

Dans l'espoir que cette édition vous permette de mieux connaître le paysage de la formation complémentaire en matière de STPS, nous vous souhaitons une excellente lecture!

Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST, Lucerne

Impressum

Communications de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, n° 92, avril 2021

Éditeur

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 59 59
ekas@ekas.ch, www.cfst.ch

Rédacteurs en chef

Matthias Bieri, rédacteur,
secrétariat de la CFST
Peter Schwander, responsable
de projet, secrétariat de la CFST
Carmen Spycher, secrétaire principale
de la CFST, Lucerne

Des articles d'auteurs sont publiés dans la revue Communications. L'auteur de chaque article est mentionné par son nom.

Conception et réalisation

Agentur Frontal AG, www.frontal.ch

Parution

Paraît deux fois par an.

Tirage

Allemand: 20 500 exemplaires
Français: 7 200 exemplaires
Italien: 1 500 exemplaires

Diffusion

Suisse

Copyright

© CFST; reproduction autorisée avec mention de la source et accord préalable de la rédaction.

Commande

L'abonnement à la version imprimée de la revue Communications est gratuit. Commandes par courrier électronique: ekas@ekas.ch.

La revue Communications est également disponible en ligne à l'adresse www.cfst.ch/communications.

Les personnes intéressées peuvent par ailleurs être informées de la parution de la dernière édition par une newsletter. Pour s'inscrire: www.cfst.ch/newsletter.

THÈME PRINCIPAL

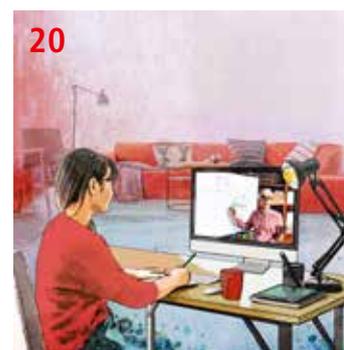
- 4** Un système éducatif performant dans un monde en pleine mutation
- 7** Fonctions et formations complémentaires dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé
- 10** Formations complémentaires en sécurité au travail et protection de la santé
- 15** Voyage dans le temps: avant la professionnalisation des chargés de sécurité
- 18** Le futur de la formation complémentaire des ingénieurs de sécurité
- 20** Nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement interactives et axées sur la pratique: retour d'expérience

THÈMES SPÉCIFIQUES

- 23** Exécution de la directive MSST: nouveautés
- 25** Au-delà de la prévention des pandémies: l'analyse intégrale des risques pour une conduite d'entreprise responsable
- 28** Solutions numériques pour protéger les travailleurs isolés
- 32** Financement des contrôles COVID-19 par la CFST
- 34** La valeur limite générale pour les poussières
- 38** PSY4WORK.CH

DIVERS

- 40** Nouveaux moyens d'information de la CFST
- 41** Nouveaux moyens d'information de la Suva
- 45** Nouveaux moyens d'information du SECO
- 47** Personnes, faits et chiffres





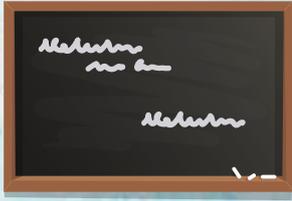
PhD/Doctorat
Master
Bachelor



Diplôme fédéral
Brevet fédéral
Diplôme ES



Certificat fédéral
de capacité



Un système éducatif performant dans un monde en pleine mutation

Contrairement à de nombreux pays, la Suisse n'a pas comme objectif premier pour son système éducatif d'«avoir le plus grand nombre de diplômés universitaires». Elle a opté pour une stratégie duale, dans laquelle la formation professionnelle axée sur le marché du travail joue aussi un rôle majeur. À l'issue de la scolarité obligatoire, les élèves ont ainsi généralement le choix entre deux voies différentes, mais équivalentes, qui présentent depuis peu des ramifications et des imbrications grâce aux adaptations du système. Ces parcours conduisent les personnes intéressées et motivées vers une formation continue et favorisent la résilience des individus dans un monde (du travail) en pleine mutation.

Pas de diplôme sans passerelle vers d'autres formations! Ce principe reflète la réalité du système éducatif suisse. La maturité gymnasiale ouvre ainsi les portes des hautes écoles universitaires qui délivrent bachelors, masters (diplôme le plus courant) et doctorats.

Dans la voie de la formation professionnelle, au moins 230 formations initiales mènent à des offres de formation professionnelle supérieure (env. 220 examens professionnels et 170 examens professionnels supérieurs) et à des écoles supérieures ou, pour les titulaires d'une maturité professionnelle, à des hautes écoles spécialisées (diplôme le plus courant: bachelor). Les formations professionnelles supérieures ainsi que les hautes écoles spécialisées transmettent, de manière axée sur la pratique, les qualifications nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle exigeante et à responsabilités par des spécialistes occupant des fonctions dirigeantes.

Il existe toutefois également des passerelles horizontales entre formations dans le système éducatif. La perméabilité est une exigence explicite des nouveaux articles constitutionnels sur

la formation adoptés en 2006. Grâce à un certificat fédéral de maturité professionnelle ou à un certificat de maturité spécialisé, une formation professionnelle menée à terme donne accès, par ce biais, à toutes les universités, y compris aux EPF, et de là à toutes les études. À l'inverse, la maturité gymnasiale permet d'accéder, sous certaines conditions, à des études en hautes écoles spécialisées ou à différents diplômes de formation professionnelle supérieure.

La globalisation et la numérisation comme éléments moteurs

La Suisse dispose aujourd'hui d'un système de formation adapté aux besoins de chacun dans une société globalisée et en constante évolution. Cette situation résulte également de la numérisation ainsi que de ses conséquences sur le monde du travail et l'économie. Il est évident que la transformation numérique ne remplace pas l'individu. Elle exige toutefois de lui des compétences nouvelles et variées. L'analyse de l'évolution du marché du travail en Suisse montre un passage progressif du secteur de l'industrie vers celui des services. Dans ce cadre, il est important de souligner que la forte création d'em-

ploi dans le secteur des services a plus que compensé les baisses des autres secteurs. Au cours des 25 dernières années, plus de 800 000 emplois ont été créés dans notre pays.

Un niveau de formation en hausse

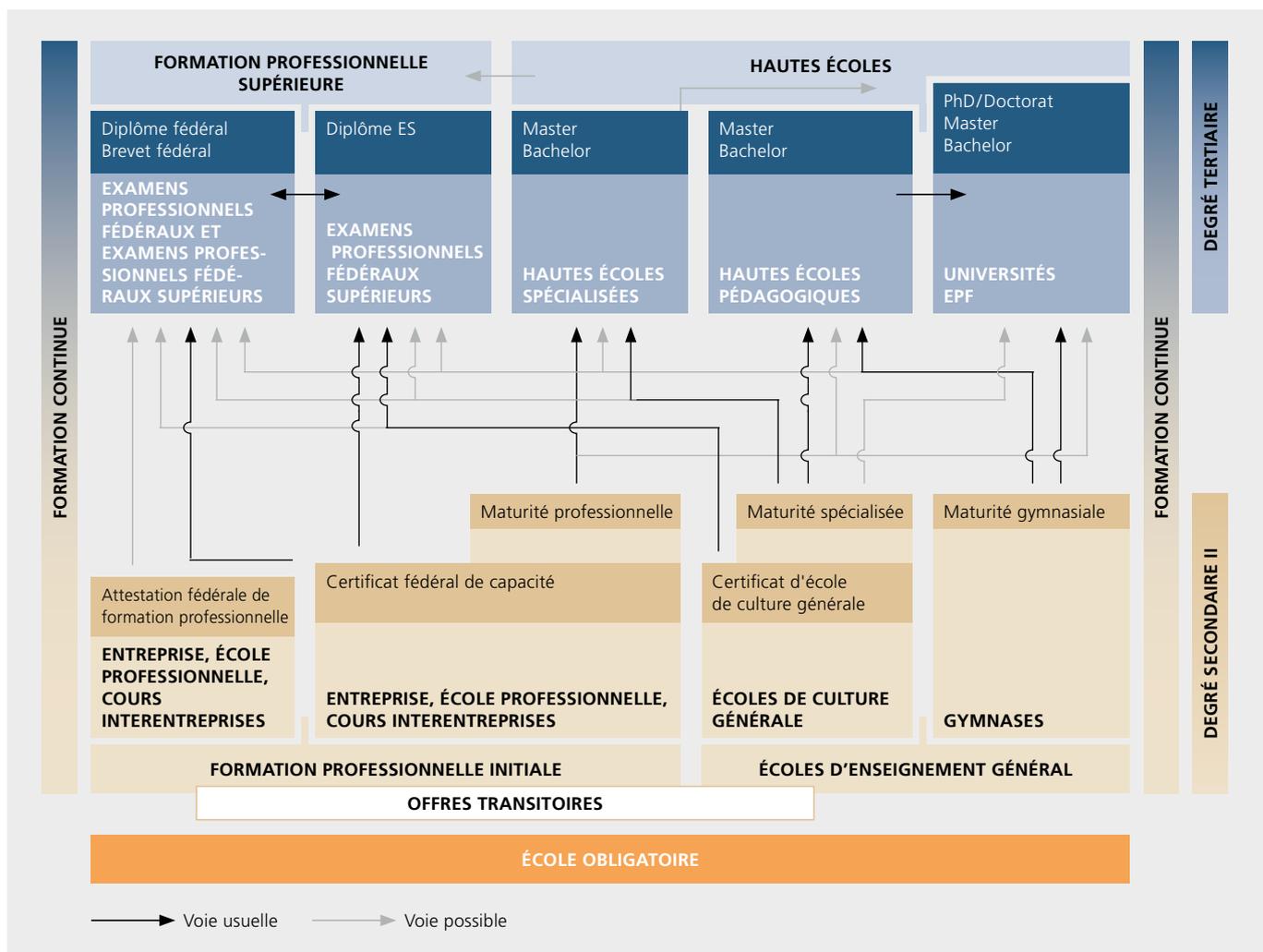
Au cours des dernières années, l'Office fédéral de la statistique a observé un «upskilling» (montée en compétences) massif de la population suisse. La formation professionnelle initiale est en Suisse le niveau de formation le plus fréquent, avec une part de près de 40 % dans la population résidente permanente de 25 à 75 ans. Toutefois, en 2018, et ce aussi grâce aux hautes écoles spécialisées, 30 % des personnes étaient titulaires d'un diplôme d'une haute école (1996: 10 %) et 15 % d'un diplôme de formation professionnelle supérieure. En définitive, près de 50 % de la population suisse possède un diplôme du degré tertiaire du système éducatif.

Le rôle croissant de la formation continue

Les diplômes formels sont importants mais, pour réussir dans le monde du travail actuel, l'apprentissage tout au



Martin Fischer
Chef de l'unité
Communication,
Secrétariat d'État
à la formation,
à la recherche
et à l'innovation
SEFRI, Berne



long de la vie est indispensable. Du point de vue du système éducatif, la formation continue relève avant tout de la responsabilité de l'individu et de l'employeur. La Confédération et les cantons jouent un rôle subsidiaire sur un marché de la formation continue qui représente chaque année près de 5 milliards de francs.

Chaque année, les assurances sociales et la Confédération financent la formation continue à hauteur d'environ 500 millions de francs. Ce financement repose en majeure partie sur la loi sur l'assurance-chômage ou sur des lois spéciales de la Confédération (loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, loi fédérale sur la formation professionnelle, loi sur l'agriculture...). La nouvelle loi sur la formation continue comble, quant à elle, les lacunes existantes depuis 2017. Elle permet d'allouer des aides

financières aux organismes de formation continue qui fournissent des prestations d'ordre général au profit du système de formation continue (p. ex. information et sensibilisation à l'acquisition de compétences de base, échange de connaissances sur le thème de la formation continue, développement de la qualité dans la formation continue) et de verser des contributions à désormais 20 cantons pour leur engagement dans le domaine des compétences de base des adultes.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation finance également plusieurs instruments visant à promouvoir la formation continue. «Simplement mieux!... au travail»: c'est avec ce slogan qu'il soutient les mesures permettant l'acquisition de compétences de base attendues sur le lieu de travail (mieux

comprendre les instructions de travail écrites ou les plans d'engagement, remplir les rapports de travail en ligne, enregistrer un PV de mesures et de codes produits, etc.), qui s'inscrivent dans le cadre de l'offre de formation continue de fonds de branche ou d'organisations du monde du travail ou qui sont proposées à titre de formation continue au sein des entreprises. Dans le cadre de l'initiative «Formation professionnelle 2030», plusieurs projets ont été lancés avec les cantons et les organisations du monde du travail pour orienter la formation professionnelle vers l'apprentissage tout au long de la vie. Les offres de formation professionnelle initiale adaptées aux adultes, la prise en compte des acquis et la mobilisation des entreprises en sont quelques exemples parmi d'autres.

Fonctions et formations complémentaires dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé

Protéger les travailleurs des accidents et maladies professionnels ainsi que d'autres atteintes à la santé est une tâche primordiale pour chaque entreprise. Pour les personnes qui ne traitent pas de ces questions au quotidien, il est parfois difficile de s'y retrouver dans les appellations des fonctions et des formations complémentaires. Le présent article en propose un tour d'horizon.





Pour pouvoir assumer leurs tâches de manière compétente dans l'entreprise, les préposés à la sécurité et PERCO doivent être au bénéfice d'une formation de base et d'une formation complémentaire appropriées.

L'employeur peut déléguer aux travailleurs certaines tâches en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (STPS) pour autant qu'ils aient suivi une formation de base et une formation complémentaire appropriées. Le fait de confier de telles tâches à un travailleur ne le libère toutefois pas de ses obligations d'assurer la sécurité au travail et la protection de la santé, comme le précisent l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA, RS 832.30) et l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT 3, RS 822.113).

Pour pouvoir assumer ces tâches, les travailleurs doivent être au bénéfice d'une formation de base et d'une formation complémentaire appropriées. Ces formations peuvent se dérouler selon différentes modalités. Le choix de la formation complémentaire appropriée se base en premier lieu sur les dangers présents dans l'entreprise et susceptibles d'entraîner accidents et maladies. Mais la formation de base de la personne et la solution choisie par l'entreprise pour garantir la STPS jouent aussi un rôle important.



Peter Schwander
Responsable de
projet, secrétariat
de la CFST,
Lucerne

Pour désigner cette fonction dans l'entreprise, on utilise désormais couramment les termes de préposé à la sécurité et de personne de contact pour la sécurité au travail (PERCO). PERCO est employé principalement pour les collaborateurs qui sont formés dans le cadre d'une solution MSST interentreprises et qui mettent en œuvre cette solution dans l'entreprise. Ils sont la «personne de contact» entre les spécialistes de la solution MSST et le personnel. Préposé à la sécurité est une désignation plus

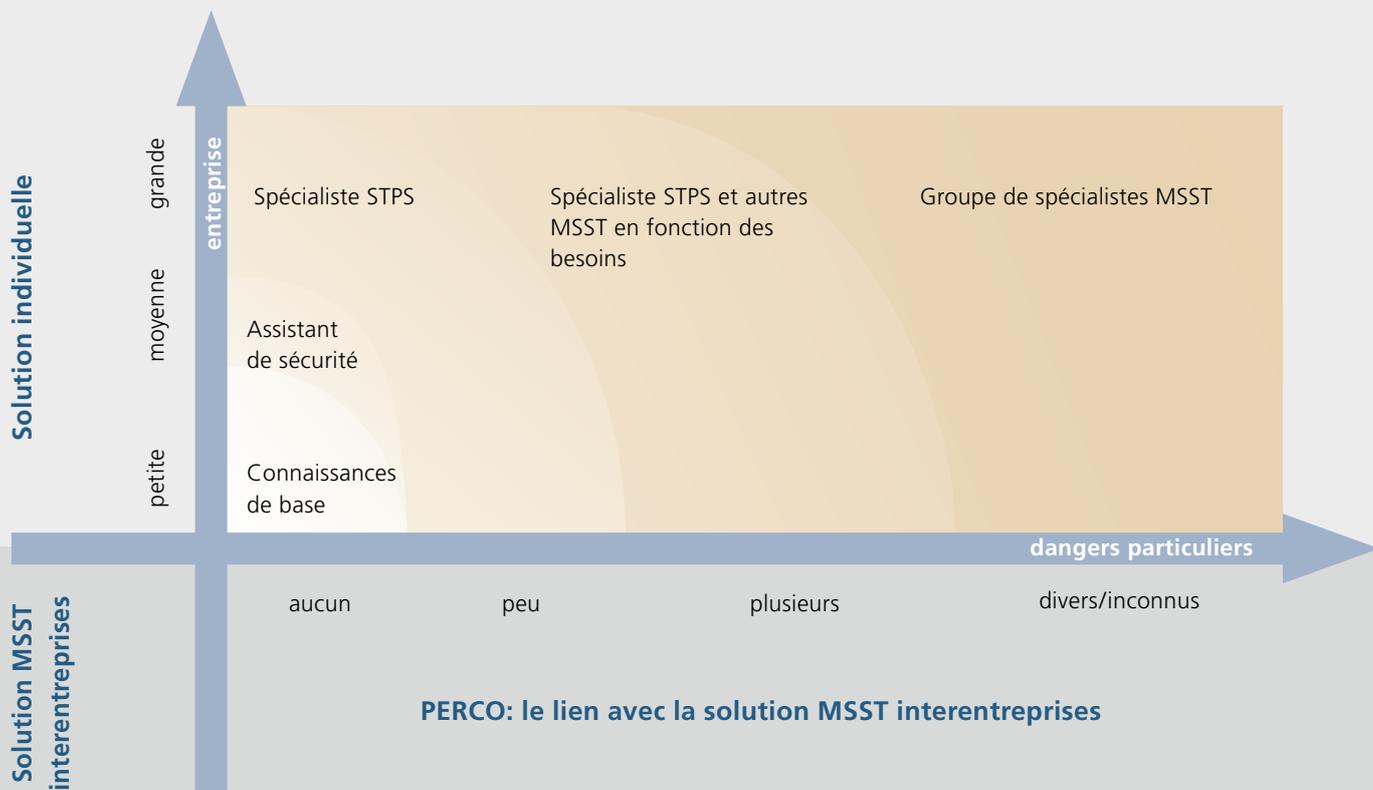
générale qui s'utilise pour les personnes qui ont suivi une formation complémentaire à des niveaux différents, selon des modalités très diverses. En fonction de la taille de l'entreprise, des dangers et des tâches, cette formation sera approfondie pour acquérir des compétences étendues.

Pour les entreprises ne présentant pas de dangers particuliers, des connaissances de base en STPS suffisent dans le plus simple des cas. Elles peuvent être acquises p. ex. en suivant des cours de brève durée, tels ceux proposés par divers organismes du réseau de formation de la Suva (voir p. 14). Mais il existe aussi des outils électroniques et des cours en ligne, notamment sur le site Internet prevention-au-bureau.ch.

Si la situation requiert des compétences plus vastes, une formation d'assistant(e) de sécurité (voir p. 13) peut être nécessaire. Cette personne assumera ensuite la fonction de préposé à la sécurité ou de PERCO, ou épaulera le responsable de la sécurité d'une grande entreprise.

Les dangers particuliers requièrent une formation complémentaire particulière

En présence de dangers particuliers, l'entreprise doit attester de compétences spécialisées ou recourir à des experts pour garantir la sécurité au travail et la protection de la santé. Dans ce cas, l'OPA exige de faire appel à des spécialistes de la sécurité au travail. Cette exigence est aussi concrétisée dans la directive CFST relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de



Les besoins en formation de base et formation complémentaire des préposés à la sécurité dépendent de la taille de l'entreprise et des dangers présents.

la sécurité au travail (directive MSST), dont l'annexe 1 fournit une liste des dangers particuliers entraînant l'obligation de faire appel à ces spécialistes.

L'activité des spécialistes de la sécurité au travail (spécialistes MSST) est réglementée et se fonde sur l'OPA. Cinq professions sont actuellement réputées spécialistes MSST: les médecins du travail, les hygiénistes du travail, les ingénieurs de sécurité, les chargés de sécurité ainsi que les spécialistes STPS avec brevet fédéral. Généralement dispensées en cours d'emploi, les formations complémentaires correspondantes sont vastes et durent plusieurs semaines ou mois. La reconnaissance des diplômes est en partie garantie par des organisations spécialisées internationales. Les spécialistes MSST doivent suivre une formation continue selon l'art. 11d al. 3^{bis} OPA pour conserver leur «statut» de spécialiste MSST.

On notera que l'examen professionnel fédéral de spécialiste STPS proposé depuis 2018 a remplacé la formation de chargés de sécurité. Un changement est également prévu prochainement pour les ingénieurs de sécurité. Les cours actuels seront eux aussi remplacés, probablement dès 2024, par un examen professionnel supérieur (voir article p. 18).

Les grandes entreprises ou celles ayant plusieurs sites peuvent avoir besoin d'une unité organisationnelle propre chargée de la sécurité au travail et de la protection de la santé. L'interaction entre différents spécialistes, qui exercent parfois cette fonction à titre secondaire, est ardue et peut donner lieu à la définition de rôles supplémentaires, tels que préposé à la sécurité de domaine ou responsable de site. Par ailleurs, du fait de l'intégration de thèmes connexes tels que la prévention des accidents non professionnels, la gestion de la santé dans l'entreprise ou les questions de protection de

l'environnement ou de qualité, de nouvelles désignations de fonction peuvent être adoptées comme QHS Manager (Quality-Health-Safety) ou EHS Officer (Environment-Health-Safety). Naturellement, des formations complémentaires supplémentaires sont aussi indiquées dans ces cas-là.

Il est important que les préposés à la sécurité et les PERCO puissent exercer pleinement leur fonction au quotidien dans l'entreprise.

Il est important que les préposés à la sécurité et les PERCO puissent exercer pleinement leur fonction au quotidien dans l'entreprise. Il faut pour

cela que les personnes sélectionnées pour cette mission soient adéquates et motivées, acquièrent les compétences adaptées à l'entreprise grâce à une formation complémentaire appropriée et disposent des ressources nécessaires pour exécuter leurs tâches. Et il faut veiller à leur formation continue régulière.

Formations complémentaires en sécurité au travail et protection de la santé



Cursus DAS Work+Health

Sven Hoffmann, Program
Manager DAS Work+Health,
Université de Zurich, Zurich

Organisé conjointement par les universités de Lausanne et de Zurich, le cursus postgrade «Work+Health» forme médecins du travail et hygiénistes du travail depuis 1993. L'hygiéniste du travail identifie, mesure et évalue les sollicitations liées au travail. Le médecin du travail est quant à lui l'expert médical en matière de maintien de la santé et de l'employabilité. Ensemble, ils développent les mesures requises pour préserver et promouvoir la santé au travail, et les mettent en œuvre en entreprise.

Ce cursus est ouvert aux personnes ayant terminé des études de médecine ou des études de base en sciences naturelles (ou équivalent). Son objectif est de former des professionnels avec un haut niveau de spécialisation mais aussi une orientation sur la pratique.

Basé sur les directives de la Confédération, de la FMH et sur les dernières évolutions techniques et spécialisées, le DAS est constamment optimisé en termes de contenu et sur le plan didactique en tenant compte des retours des diplômés, des enseignants ainsi que de l'industrie et d'autres intervenants. Une partie importante des enseignants sont d'anciens diplômés qui transmettent leurs connaissances et expériences pratiques.

Les étudiants suivent une formation postgrade modulaire de deux ans en cours d'emploi. Effectuer des visites de postes de travail, acquérir des compétences pratiques et s'y exercer sont des composantes essentielles de la formation. Ce DAS comprend env. 60 jours d'enseignement en présentiel, 45 jours d'auto-apprentissage accompagné ainsi qu'un projet interdisciplinaire de 3 mois en petits groupes. Les modules ont lieu en moyenne toutes les six semaines et durent entre 2 et 5 jours. Deux tiers des modules sont interdisciplinaires, c.-à-d. qu'ils accueillent des étudiants des deux spécialisations. Le dernier tiers comprend des modules spécifiques de médecine du travail ou d'hygiène du travail. Le concept pédagogique de base prévoit l'introduction du thème en commun puis son approfondissement et son application en situation réelle dans chaque spécialisation. Les étudiants peuvent ainsi non seulement échanger des connaissances techniques au-delà de leur domaine de spécialisation et apprendre les uns des autres mais aussi tisser un réseau important pour leur activité professionnelle.

Les médecins du travail et hygiénistes du travail sont aujourd'hui des spécialistes très demandés avec de très bonnes perspectives professionnelles et de carrière. Le DAS Work+Health leur offre une formation académique et proche de la pratique.

Cours CFST d'ingénieur(e) de sécurité (ELI)

Thomas Kilchör
Chef du team formation Lucerne,
Suva, Lucerne

Ce cours est une formation complémentaire reconnue par l'OFSP qui répond aux exigences de l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail. Il s'adresse aux ingénieurs et scientifiques appelés à assumer la fonction d'ingénieur de sécurité dans leur entreprise.

Organisé par la Suva, ce cours est ouvert aux chargés de sécurité et spécialistes STPS. Il dure 10 jours et s'achève par un travail de diplôme d'environ 5 jours.

Axée sur l'évaluation et la réduction des risques en lien avec les processus de travail, la formation traite également d'autres thèmes en lien avec la sécurité au travail et la protection de la santé, dont les contraintes psychosociales et la promotion de la santé. Une grande importance y est aussi accordée à l'encouragement de la

culture de la sécurité. Les participants se mettent pour cela à la place d'un chef d'entreprise: ils analysent la situation économique et l'accidentalité d'une entreprise pour en déduire les mesures requises. Les deux méthodes «Arbre des causes» (analyse des accidents, événements, problèmes de qualité, etc.) et «Arbre des défaillances» complètent le cours. S'ils réussissent cette formation, les participants obtiennent le diplôme CFST d'ingénieur de sécurité.

Les ingénieurs de sécurité diplômés sont en mesure de réaliser des déterminations des dangers approfondies grâce aux méthodes qu'ils ont apprises. Pour les supérieurs, ils sont l'interlocuteur privilégié pour toute question en lien avec la sécurité au travail et la protection de la santé. Grâce à leur travail, les ingénieurs de sécurité favorisent des postes de travail sûrs et sains.

Spécialistes STPS

Gérald Sellie
Directeur, Securetude, Aigle

C'est en 2018 que SECURETUDE a mis en place une formation modulaire en vue des examens professionnels organisés par l'Association STPS pour le brevet fédéral STPS.

Ce cursus s'adresse aux futurs spécialistes de la sécurité au travail et la protection de la santé (STPS) actifs dans des entreprises de toutes les branches ou dans des organes d'exécution comme la Suva, le SECO et les inspections cantonales. Dans leur fonction, les spécialistes assurent la mise en pratique des directives légales concernant la STPS dans les entreprises.

À la même période, nous avons aussi prévu des cours «Passerelle» pour les chargés de sécurité et santé au travail qui étaient déjà au bénéfice d'un diplôme et qui étaient intéressés par cette formation supérieure.

La formation se déroule en général sur 30 jours de cours présentiels et compte 5 modules:

- Les modules préparatoires 1 à 3 (cf. graphique ci-dessous) permettent d'appliquer les bases de la sécurité au travail et protection de la santé.
- Le module d'approfondissement permet d'agir en tant que chargé de sécurité, conseiller externe ou membre d'un organe d'exécution.
- Enfin, 3 modules à option permettent de mettre en œuvre la STPS dans la construction, l'industrie et l'artisanat ou les prestations de service.

Le cursus SECURETUDE comprend de nombreuses mises en situation en entreprise, des études de cas préparatoires aux épreuves d'examen et du blended learning.

Les spécialistes STPS soutiennent les entreprises dans la mise en œuvre, d'un point de vue légal, des exigences en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au poste de travail. Ils sont chargés d'anticiper les nouveaux risques et d'agir pour les prévenir. Ils contribuent ainsi à la baisse des coûts des assurances sociales, à une augmentation de la productivité des entreprises ainsi qu'au développement durable de l'économie suisse.

Enfin, les titulaires de ce brevet fédéral pourront, à brève échéance, se perfectionner pour l'examen de diplôme d'expert STPS qui est en préparation.

EXAMEN PROFESSIONNEL FÉDÉRAL

Étape 3 Modules à option	MODULE À OPTION (MO 1) Mettre en œuvre la STPS dans un contexte spécifique: Construction 	MODULE À OPTION (MO 2) Mettre en œuvre la STPS dans un contexte spécifique: Industrie et artisanat 	MODULE À OPTION (MO 3) Mettre en œuvre la STPS dans un contexte spécifique: Prestations de service 	
	MODULE D'APPROFONDISSEMENT (MA 1) Agir en tant que préposé à la sécurité/ conseiller externe	MODULE D'APPROFONDISSEMENT (MA 2) Agir en tant que représentant des organes d'exécution		
	Étape 1 Modules principaux			
MODULE PRINCIPAL 1 (MP 1) Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé				
MODULE PRINCIPAL 2 (MP 2) Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé				
MODULE PRINCIPAL 3 (MP 3) Organiser les formations et la prévention				



Formation Suva d'assistant(e) de sécurité (SUL)

Thomas Kilchör
Chef du team formation Lucerne,
Suva, Lucerne

La formation d'assistant(e) de sécurité s'adresse aux supérieurs, chefs d'entreprise, cadres et préposés à la sécurité.

En tant que supérieur, je me demande comment organiser la sécurité au travail et la protection de la santé dans ma division. On me pose régulièrement des questions auxquelles je ne peux pas répondre. Comment faire baisser le nombre des accidents? Ce sont là quelques-unes des questions abordées dans cette formation.

Les participants traitent en détail des différents domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Cette formation se compose d'une phase en auto-apprentissage d'env. 2 jours et d'une phase en présentiel de 6 jours. Les principaux thèmes traités sont la détermination des dangers, les bases légales, la prévention des maladies professionnelles, l'analyse d'accident, l'incita-

tion à un comportement conforme à la sécurité et la conduite d'un entretien. S'ils réussissent la formation, les participants se voient délivrer l'attestation d'assistant de sécurité. Cette attestation est établie par la Suva.

Dans les entreprises, les assistants de sécurité aident à organiser la sécurité au travail et la protection de la santé. Ils identifient les besoins en prévention et déduisent des mesures correspondantes efficaces. Ils utilisent à cet effet à la fois les connaissances et compétences nouvellement acquises et le réseau qu'ils ont tissé pendant le cours.

Des intervenants et responsables de cours expérimentés de la Suva soutiennent les participants durant le cours et se tiennent à leur disposition également après la formation en cas de questions.

Cours de base en sécurité au travail et protection de la santé

Matthias Kunz
Directeur, Qualitätswerk S.à.r.l., Winterthour

Divers partenaires proposent des cours de formation complémentaire dans le cadre du réseau de formation prévention de la Suva. Ces cours s'adressent en premier lieu aux futurs préposés à la sécurité dans les entreprises. La Suva définit à cet effet certains objectifs de la formation et fournit également un concept de cours si nécessaire.

Qualitätswerk S.à.r.l., partenaire du réseau de formation de la Suva

Dans le cadre du réseau de formation de la Suva, Qualitätswerk S.à.r.l. propose différents cours axés sur la sécurité au travail et la protection de la santé (STPS). Leur but est de transmettre des connaissances de base spécifiques de ces domaines. Certains objectifs de la formation sont définis par la Suva. Les cours durent entre un et plusieurs jours.

D'une durée d'une journée, le séminaire «Introduction à la sécurité au travail» s'adresse principalement aux cadres. Il est axé sur les obligations légales et les questions de responsabilités liées à la STPS. À l'issue du cours, les participants reçoivent une attestation.

D'une durée de deux jours, le cours de base pour les préposés à la sécurité permet aux participants d'acquérir les connaissances techniques et les compétences nécessaires pour assumer cette fonction dans l'entreprise. En vertu de l'art. 7 OPA, ce cours de base est la condition requise pour travailler en tant que préposé à la sécurité dans certaines entreprises.

Le cours de base pour les préposés à la santé traite des thèmes en lien avec la protection de la santé, tels que les risques psychosociaux, l'ergonomie, la protection de la maternité et les exigences légales concernant la durée du travail et du repos. Comme pour celui destiné aux préposés à la sécurité, un certificat est délivré à l'issue de ce cours.

Ces cours sont par conséquent une bonne entrée en matière dans le thème de la sécurité au travail et de la protection de la santé pour les divers groupes cibles. Les cours de Qualitätswerk S.à.r.l. mentionnés ci-dessus peuvent se tenir en ligne si la pandémie empêche leur organisation en présentiel mais aussi directement dans l'entreprise si plusieurs collaborateurs doivent être formés en même temps.

Instruction et information en entreprise

Matthias Bieri
Rédacteur, secrétariat de la CFST, Lucerne

Lorsque l'on parle de formation complémentaire, il ne faut pas oublier l'environnement de loin le plus important pour apprendre à travailler en sécurité et en bonne santé: l'entreprise. Développer systématiquement ses connaissances sur son lieu de travail est en effet une composante essentielle de l'apprentissage tout au long de la vie en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. La spécificité de cet apprentissage est qu'il porte sur le comportement correct à adopter face aux dangers rencontrés à son poste de travail. En entreprise, l'acquisition de connaissances se fait généralement sous forme d'instructions, d'informations ou de corrections.

Lors des instructions, il est essentiel d'adopter une approche systématique car c'est précisément dans un cadre informel que l'on risque de baisser la garde. La documentation a là un rôle majeur à jouer. Chaque entreprise devrait consigner les personnes à former, les thèmes à aborder ainsi que les instructions effectivement suivies. L'utilité de cette documentation ne se limite pas à la formation des nouveaux collaborateurs. Dans le

cadre de la prévention systématisée, tous les collaborateurs devraient bénéficier d'instructions à intervalles réguliers afin non seulement de rafraîchir des connaissances mais aussi de transmettre de nouveaux savoirs.

L'instruction interne devra dans la mesure du possible recourir aux moyens auxiliaires disponibles. Outre les notices d'instruction, les fiches de données de sécurité, les instructions de travail, etc., d'autres outils peuvent être utilisés, p. ex. les règles vitales de la Suva ou les kits de formation de SAFE AT WORK. Ces supports aident à sensibiliser les collaborateurs aux principaux dangers et aux règles à suivre pour les maîtriser.

Pour les instructions en entreprise, il est également possible de faire appel à des experts externes, notamment en l'absence de connaissances techniques ou méthodologiques en interne. Le recours à ces spécialistes peut aussi se révéler nécessaire lors d'une détermination des dangers et d'une analyse des événements (accidents, presque-accidents et dommages matériels) dans l'entreprise.

Voyage dans le temps: avant la professionnalisation des chargés de sécurité



À la Suva, la formation à la sécurité au travail et à la protection de la santé est une longue tradition. Pendant plus de 20 ans, la Suva a conçu des cours pour chargés de sécurité et ingénieurs de sécurité sur mandat de la CFST, formant ainsi des milliers de préposés à la sécurité dans les trois langues nationales. En position dominante, cette offre de formation complémentaire a été remplacée, conformément à la loi sur la formation professionnelle, par des cours préparatoires modulaires à l'examen professionnel de spécialiste STPS qui doivent faire leur preuve sur le marché libre de la formation. Rétrospective.

Depuis sa fondation en 1912, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents s'efforce de prévenir les accidents dans les entreprises à risques relevant de sa compétence. Dès 1920, ses inspecteurs ne se limitent toutefois pas à exiger des mesures de protection: la Suva se met aussi à développer des dispositifs de protection, notamment pour les menuisiers et charpentiers. Dans son atelier de formation, des instructeurs montrent aux menuisiers comment travailler en toute sécurité avec ces dispositifs. Ce temps-là est révolu. Désormais, la sécurité et la protection de la santé font partie intégrante de la formation professionnelle normale de ces travailleurs.

L'engagement de la Suva dans la formation à la STPS a connu la même évolution. Au début, la Suva donne assurément la priorité à une formation adéquate de ses inspecteurs de sécurité. Les grandes entreprises industrielles (p. ex. Alusuisse, BBC, Sulzer) s'efforcent toutefois aussi de leur côté de réduire le risque d'accident de leurs collaborateurs. À partir de 1970, en collaboration avec les grandes entreprises suisses, la Suva commence ainsi à proposer ses premiers cours de sécurité au travail traditionnelle. D'abord axés sur les accidents et leur prévention, ils évoluent vers la recherche méthodique des causes d'accident et la définition de mesures de protection appropriées

selon le principe «Technique – Organisation – Personne (TOP)». À cette époque, on y traite également déjà de la prévention des maladies professionnelles, notamment des lésions de l'ouïe, des dermatoses et des maladies pulmonaires.

La CFST encourage la formation uniforme

En 1984, la loi sur l'assurance-accidents (LAA) étend la couverture d'assurance à tous les travailleurs. Elle oblige l'employeur à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé des travailleurs. La Suva et les organes d'exécution de la loi sur le travail sont chargés d'en contrôler le respect et la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) de veiller à l'uniformité des règles. C'est de cette mission que découlent les cours CFST pour la sécurité au travail. Ils sont élaborés sur la base des cours existants de la Suva et complétés par la partie «Procédure d'exécution» et «Conduite d'entretiens». Ces cours s'adressent non seulement aux représentants des organes d'exécution mais aussi aux chargés de sécurité des grandes entreprises. Un dialogue fructueux voit ainsi le jour entre les organes d'exécution et le monde du travail, avec une formation axée sur les besoins de la pratique. Les participants se familiarisent avec les exigences des organes de contrôle et le langage utilisé et mettent à profit ces

acquis dans leur environnement de travail. Et inversement.

En termes de contenu, la priorité passe des accidents et de leurs causes aux phénomènes dangereux et aux risques. L'extension de l'obligation de prévention à toutes les entreprises, même celles à faible risque d'accident professionnel, impose de mettre davantage l'accent sur les maladies professionnelles ainsi que sur les contraintes ergonomiques et d'autres thèmes de protection de la santé.

La directive MSST et ses effets positifs sur la formation

L'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les qualifications en 1995 dote la formation des spécialistes de la sécurité au travail d'un cadre légal, qui fixe notamment le contenu et la durée des formations des chargés de sécurité et des ingénieurs de sécurité. Les formations doivent en outre être sanctionnées par un examen et les intitulés des fonctions sont protégés par le droit suisse. Tout spécialiste de la sécurité étranger souhaitant travailler en Suisse est depuis lors tenu de prouver l'équivalence de sa formation. Par ailleurs, les «dangers particuliers» sont définis dans la directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (directive MSST). Puisqu'il faut faire appel à des spécialistes formés en présence de tels



Ruedi Hauser
Ex-chef du team
formation, Suva
Lucerne,
Kriens



Les cours CFST pour chargés de sécurité ont été organisés pour la dernière fois en 2020.

dangers, l'attractivité des formations augmente.

La CFST charge alors la Suva de remanier les cours CFST sur la base des exigences de la directive MSST et de l'ordonnance sur les qualifications. Cette réforme décisive transforme ces cours en une formation qualifiante. Des objectifs d'apprentissage sont définis pour chaque leçon. En complément de l'approche éprouvée d'enquête d'accident, la Suva développe le portefeuille des dangers, une méthode adéquate pour identifier systématiquement les dangers liés à l'activité de l'entreprise et les classer selon leur importance. La méthode de la Suva pour l'appréciation des risques des processus de travail permet d'analyser ceux critiques et de les évaluer en intégrant le comportement humain. Accueillies positivement mais aussi critiquées, ces méthodes de la Suva sont adaptées et deviennent des éléments clés des solutions MSST interentreprises, comme les nombreuses listes de contrôle de la Suva.

La formation au sein des cours CFST influence les nouveaux diplômés. L'objectif visant à concevoir des processus de travail sûrs selon une mé-

Un dialogue fructueux voit ainsi le jour entre les organes d'exécution et le monde du travail.

thode systématique tout en tenant compte de la productivité n'est pas encore atteint, mais chacun continue d'y travailler!

Qu'est-ce qui reste inchangé?

Les «anciens» cours CFST étaient axés sur les exigences tant de la pratique que des organes de contrôle. Les organisations des employeurs et des travailleurs pouvaient directement contrôler et influencer la for-

mation via la CFST. Les participants trouvaient cette formation exigeante, souvent même difficile, mais appropriée à l'exercice de la fonction de préposé à la sécurité. Cette fonction est à présent devenue un métier! L'examen professionnel de «spécialiste STPS» valorise la formation et est en cela crucial pour l'image et la reconnaissance du travail de sécurité.

Mais la valeur d'une formation ne dépend pas uniquement de l'orientation sur les compétences ou des modèles d'apprentissage. Elle repose aussi sur l'engagement de ses enseignants, leur sensibilité aux besoins du monde du travail et leur disposition à échanger avec les personnes en formation. Les cours de la Suva ont évolué au gré des exigences du monde du travail pour devenir les cours CFST. Ils appartiennent maintenant au passé. La Suva propose dorénavant les nouveaux cours préparatoires. Cette offre continuera sans nul doute à s'adapter aux exigences et à faire ses preuves dans le contexte concurrentiel actuel.

Le futur de la formation complémentaire des ingénieurs de sécurité



Le transfert des cours de formation complémentaire de la CFST dans le paysage formel de la formation se poursuit. Après le remplacement du cours CFST pour chargés de sécurité par l'examen professionnel de «spécialiste STPS», un examen professionnel supérieur prendra prochainement le relais du cours CFST pour ingénieurs de sécurité. La CFST a préparé le terrain pour ce changement durant l'année 2020.

Après une série d'enquêtes préalables et de consultations, la CFST a décidé en juillet 2020 qu'elle souhaiterait que le titre d'ingénieur de sécurité soit dorénavant conditionné à la réussite d'un examen professionnel supérieur. Cet examen remplacera le cours CFST d'ingénieur de sécurité actuellement organisé par la CFST. La CFST entend contribuer financièrement à la mise en place d'un tel examen. Conformément à sa décision, elle a par ailleurs proposé à l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS, en sa qualité d'organisation du monde du travail compétente, d'entamer les travaux pour la création de cet examen.

L'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS ayant décidé d'accepter la proposition de la CFST, elle formera une large équipe de projet en collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP). Sa mission au cours des prochains mois sera d'analyser les activités professionnelles des ingénieurs de sécurité et d'établir un profil de qualification correspondant.

Un règlement d'examen et des directives y afférentes seront ensuite rédigés puis soumis pour prise de position aux personnes et milieux intéressés dans le cadre d'une vaste procédure de consultation. Une fois cette étape achevée, le SEFRI sera chargé du contrôle formel et de l'approbation du règlement d'examen.

Compte tenu des diverses phases prévues, l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS table actuellement sur une approbation du règlement d'examen pour la mi-2023. Un premier examen pourrait ainsi se tenir au cours du 2^e trimestre 2024.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur le type d'examen, les conditions d'admission, les dispositions transitoires pour les actuels ingénieurs de sécurité ou sur le futur titre qui sera délivré. Il reviendra au comité de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS de clarifier ces points dans le cadre de l'accom-

pagnement de projet et de les communiquer au plus tard lors de la consultation.

La STPS dans le paysage formel de la formation

La création d'un examen professionnel supérieur pour les ingénieurs de sécurité est la suite logique du processus lancé en 2013 par la CFST visant à migrer la formation complémentaire des chargés de sécurité et des ingénieurs de sécurité dans le paysage formel de la formation. Proposé depuis avril 2018, l'examen professionnel de «spécialiste STPS» a depuis lors définitivement remplacé les cours pour «chargés de sécurité CFST». À ce jour, 606 brevets fédéraux ont été délivrés.

Comme ce fut le cas pour l'examen professionnel, il incombera également à l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS de mettre en place l'examen professionnel supérieur puis d'organiser cet examen. Les cours préparatoires aux examens pourront en revanche être proposés par différents prestataires privés afin de respecter les dispositions de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Le contenu de l'examen professionnel supérieur prévu se distinguera de celui du cours CFST actuel. À l'instar de ce qui a été fait pour l'examen professionnel de «spécialiste STPS», l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS traitera sur un pied d'égalité, dans l'examen professionnel supérieur, la sécurité au travail et la protection de la santé. Le cours CFST pour ingénieurs de sécurité actuellement proposé est lui clairement axé sur la sécurité au travail.

Il faudra un certain temps avant d'organiser les premiers examens professionnels supérieurs pour ingénieurs de sécurité. Aussi, il est recommandé d'ici là de continuer à s'inscrire au cours d'ingénieur de sécurité CFST, une formation de haut niveau qui permet toujours d'acquérir les connaissances requises pour assumer cette fonction.

Le contenu de l'examen professionnel supérieur prévu se distinguera de celui du cours CFST actuel.



Pascal Richoz
Vice-président,
Association pour
la formation
professionnelle
supérieure STPS,
Berne

Nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement interactives et axées sur la pratique: retour d'expérience

L'enseignement sans contrainte de lieu ni de temps gagne en importance. Depuis la pandémie de COVID-19, les restrictions de déplacement l'ont rendu nécessaire mais ont aussi accéléré son acceptation. Durant cette période, aprentas a acquis de précieuses expériences avec les nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement qui permettront de contribuer à améliorer les méthodes pédagogiques.



Exemple pratique: cours préparatoire à l'examen professionnel de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral

La volée 2020 a débuté en présentiel avant de basculer au printemps sur des cours uniquement en ligne puis de suivre ultérieurement quelques cours hybrides. Provenant des domaines de la sécurité au travail et de la protection de la santé, les participants étaient pratiquement tous actifs dans la cellule de crise de leur entreprise durant la pandémie. Cette mission avait clairement la priorité. S'absenter toute une journée pour une formation continue n'aurait pas été possible.

Enregistrements demandés

Les cours en ligne leur ont permis de participer depuis leur entreprise.

Ils pouvaient partir du cours pour mettre en œuvre en urgence de nouvelles mesures ou participer brièvement à des discussions, se reconnecter ensuite et visionner plus tard la partie qu'ils avaient manquée. Dans cette situation, toutes les personnes impliquées ont trouvé les enregistrements très utiles. Le module de cours qui s'est déroulé pendant le semi-confinement a été entièrement enregistré et les participants y ont eu beaucoup recours.

Réseau durable

Même des thématiques d'apparence secondaires peuvent devenir un type de nouvelles formes d'enseignement.

Ainsi, un chat WhatsApp en lien avec le cours STPS s'est mué en une plateforme d'échanges prisée sur laquelle circulent, outre des plaisanteries occasionnelles, également des contenus techniques. Par exemple, un participant a remarqué des aspects liés à la sécurité en passant devant un chantier. Il en a pris des photos pour les mettre sur le chat et les commenter. Une fois que ce type d'échanges s'instaure, il y a de fortes chances pour que l'apprentissage informel se poursuive aussi dans la durée et que le réseau perdure.

Aprentas (secteur formation continue) propose des cours de formation professionnelle supérieure, des cours spécialisés ainsi que des cours sur mesure pour les entreprises. Depuis un certain temps, cet organisme mise sur les nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement afin de répondre au mieux aux besoins actuels. Dès le début d'année 2019, avant même qu'il ne soit question de la COVID-19, aprentas a commencé à proposer des cours en live stream (diffusion continue en direct). Les personnes résidant p. ex. en Valais ont pu y participer depuis leur lieu de travail ou leur domicile sans avoir à faire le trajet jusqu'au centre de formation de MuttENZ. Option innovante réservée au départ à un cercle restreint d'utilisateurs, cette possibilité s'est subitement transformée à la mi-mars 2020 en un besoin partagé par un très grand nombre de personnes.

Cours en ligne en live stream

L'enseignement en live stream offre bien d'autres avantages que l'absence de contraintes de lieu. Il permet

aussi aux participants d'interagir. L'échange entre les personnes en formation est très précieux, notamment pendant les leçons. Elles peu-

Même au travers d'un écran, il est possible de dispenser un enseignement axé sur la pratique et les compétences opérationnelles.

vent discuter d'exemples concrets tirés de leur quotidien au travail et ce lien avec la pratique profite à tous.

Toutefois, ces nouvelles possibilités comportent de nombreux défis, le premier étant celui lié à la technologie. Les problèmes de transmission peuvent occasionner de la frustration et des retards.

Le fait de désactiver la vidéo et de ne pas voir les autres participants

entraîne une baisse plus rapide de la concentration. En présentiel, l'intervenant remarque généralement la fatigue des participants. En ligne, cela s'avère plus difficile et pratiquement impossible si la vidéo est désactivée. Il est donc fortement recommandé de faire régulièrement de courtes pauses.

Il est aussi important de rendre les participants actifs et de ne pas se lancer dans des monologues interminables! Il est p. ex. possible d'ouvrir des salles en ligne pour les travaux de groupe, de démarrer une discussion de groupe sur le thème actuel ou d'encourager les participants à partager leurs documents et à en discuter.

L'excès d'enthousiasme des participants peut toutefois aussi compliquer l'enseignement. Si tout le monde parle en même temps ou se coupe la parole, personne ne comprend plus rien. La discipline est de ce fait essentielle. Avec leur fonction «Lever la main», les applications telles que Microsoft Teams ou Zoom permettent de savoir qui souhaite poser une question de manière à pouvoir y répondre l'une après l'autre.



Guido Hess
Responsable formation continue, aprentas, MuttENZ



Cours en ligne en live stream.

Conseils pour les cours en ligne:

- La transmission fonctionne généralement mieux avec la vidéo désactivée. Cela permet d'éviter les problèmes techniques.
- Pour les blocs de cours avec beaucoup de contenu, faire une courte pause toutes les 45 minutes.
- Rendre les participants actifs et éviter les monologues.

Cours hybrides

Les cours hybrides sont une autre forme d'enseignement dans laquelle aprentas a déjà acquis une certaine expérience. Une partie des participants est en présentiel, l'autre connectée à distance. Cette méthode est très exigeante pour tous. Pour l'intervenant, cela signifie concilier les défis et les opportunités des deux modes d'enseignement pour répondre aux attentes des deux groupes. Et cela demande aussi des efforts

aux participants. Lorsque l'on assiste «de manière invisible» à un cours derrière son écran alors que d'autres personnes y participent activement sur place, on devient facilement un simple «spectateur». La concentration peut également en pâtir: on jette un petit coup d'œil aux e-mails ou on fait d'autres petites choses à côté.

Recommandations pour les enregistrements

Il n'est pas conseillé d'enregistrer l'intégralité des cours. Il faut bien réfléchir à quand recourir à une telle quantité de données. Si l'objectif est de disposer de certains cours sans contraintes de lieu ni de temps, l'enregistrement peut naturellement être très pratique. Néanmoins, cela n'est possible que si tous les participants sont d'accord et ont donné leur consentement écrit à un enregistrement audio et vidéo. aprentas efface généralement ces enregistrements après 20 jours.

Blended learning

La pandémie de COVID-19 a également mis en lumière les avantages

du blended learning, ou apprentissage mixte, au moyen de contenus numériques que les participants acquièrent individuellement en ligne, par exemple chez eux. En règle générale, cet auto-apprentissage à distance est approfondi en présentiel. Les participants bénéficient souvent du soutien d'un tuteur ou d'un coach. Cette forme d'enseignement est très répandue. aprentas utilise des e-books avec des exercices supplémentaires que les étudiants peuvent traiter librement en auto-apprentissage.

Conclusions

L'expérience montre que, même au travers d'un écran, il est possible de dispenser un enseignement axé sur la pratique et les compétences opérationnelles. Les intervenants comme les participants sont aujourd'hui généralement plus ouverts à ces nouvelles formes d'enseignement, reconnaissent leur valeur ajoutée et savent l'apprécier. Si ces nouvelles possibilités offrent indubitablement de nombreux avantages, elles ne sauraient remplacer les contacts personnels en présentiel.



Exécution de la directive MSST: nouveautés

Les premiers contrôles du système MSST ont eu lieu il y a vingt ans à la suite de l'entrée en vigueur de la directive MSST de la CFST. Depuis lors, il a été demandé de privilégier les contrôles systématisés. En 2020, un vent de fraîcheur a été insufflé dans la mise en œuvre de la directive MSST et l'importance de la prévention systématisée a une nouvelle fois été réaffirmée.

La directive CFST 6508 (directive MSST) est entrée en vigueur en 1996. Les employeurs ont dû satisfaire à ses dispositions pour le 1^{er} janvier 2000. Son introduction s'est également accompagnée de nouveautés dans l'exécution. Les organes d'exécution, le SECO, la Suva et les inspections cantonales du travail ont alors eu en charge l'exécution, c.-à-d. le contrôle de la mise en œuvre des prescriptions légales relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé (STPS). Depuis l'introduction de la directive MSST, les organes d'exécution effectuent leurs contrôles **de manière systématisée**. Ils peuvent s'aider à cet effet du concept de mise en œuvre de la directive MSST qui s'adresse aux organes d'exécution et décrit les principes ainsi que les principales conditions-cadres pour l'exécution.

Remaniement des moyens auxiliaires pour l'exécution

En 2018, la CFST a chargé la commission spécialisée 22 «MSST» de remanier le concept de mise en œuvre de la

directive MSST datant de 1999. Ce nouveau concept vise à renforcer la coordination de l'exécution de la directive MSST, à promouvoir la collaboration et à uniformiser les activités de contrôle et de conseil des organes d'exécution. Ce concept a été approuvé et adopté par la CFST l'an dernier. Dans le même temps, la CS 22 a également adapté le manuel MSST destiné aux organes d'exécution qui définit la procédure à respecter par ces derniers lors des contrôles. Ce document contient des questions de contrôle uniformes et contraignantes pour tous les organes d'exécution, subdivisées en exigences majeures et mineures. Les questions associées à des exigences majeures doivent être posées à chaque contrôle du système MSST et il incombe à l'entreprise de mettre en œuvre les éventuelles mesures. À l'avenir, l'accent sera à nouveau davantage mis sur la participation de la direction, l'organisation de l'appel aux MSST et la prévention systématisée. Un questionnaire de contrôle MSST et un outil de contrôle électronique seront fournis aux inspecteurs pour les soutenir. Un concept de formation a par ailleurs été élaboré afin d'uniformiser l'utilisation du



Eric Montandon
Responsable du
service spécialisé
MSST, secrétariat
de la CFST,
Lucerne



QU'ENTEND-ON PAR MSST?

MSST est l'abréviation de **médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail**. Les employeurs sont tenus de faire appel à des MSST lorsque la protection de la santé des travailleurs et leur sécurité l'exigent. La directive CFST 6508 (directive MSST) concrétise cette obligation et explique les mesures destinées à promouvoir la prévention systématisée des accidents et des maladies professionnels ainsi que la protection de la santé.

La méthode MSST en 10 points rassemble les exigences essentielles en matière de sécurité au travail et de protection de la santé permettant de concevoir un système de sécurité efficace. Grâce à cette méthode, il est possible de satisfaire aux obligations de la loi fédérale sur l'assurance-accidents et de la loi sur le travail ainsi que de leurs ordonnances respectives.

Cette méthode constitue ainsi, pour l'employeur et les responsables de la sécurité, un outil pratique qui leur permet d'assumer plus facilement leurs responsabilités en la matière ancrées dans la loi et d'améliorer sans cesse la sécurité et la protection de la santé dans l'entreprise.

Cette méthode repose en premier lieu sur l'engagement de l'employeur à garantir des postes de travail sûrs et sains et sur sa volonté d'instaurer une culture de la sécurité et de respecter les prescriptions légales au quotidien.

Pour mettre en œuvre ces prescriptions, les entreprises peuvent recourir à un large éventail de solutions MSST interentreprises (solutions par branches, par groupe d'entreprises ou solutions types). Ces solutions sont certifiées la première fois par la CFST puis recertifiées par la commission spécialisée 22 «MSST» de la CFST et accompagnées en permanence par le service spécialisé MSST.

nouveau manuel MSST et des moyens auxiliaires. Au cours de l'année, les inspecteurs de l'ensemble des organes d'exécution suivront la première partie de cette formation ASADO (MSST pour les organes d'exécution) lors d'un webinar. Des cours réguliers en présentiel seront ensuite organisés pour assurer l'échange d'expériences et la collaboration entre organes d'exécution.

Objectif de la prévention systématisée

Procéder à des contrôles davantage systématisés a pour objectif d'améliorer l'efficacité dans le temps des mesures requises. Les entreprises seront pour cela incitées à rendre durables leurs efforts en matière de STPS. La direction joue dans ce cadre un rôle important, à savoir établir une culture de la sécurité dans l'entreprise, en assurant la pérennité et l'améliorer en permanence. Le système de sécurité MSST constitue le canevas de la culture de sécurité et de santé de l'entreprise. L'appel régulier à des MSST vise à apporter un point de vue extérieur et ainsi à lutter contre le manque d'objectivité. Qui plus est, s'il est associé systématiquement aux solutions MSST interentreprises, il est alors possible d'exploiter des synergies et d'économiser des coûts. C'est pour cela que ce type d'appel est également qualifié de «voie royale» et doit être exigé par les inspecteurs dans les entreprises soumises à l'obligation d'appel à des MSST. En contrepartie, la CFST, la commission spécialisée 22 et le service spécialisé MSST déploient beaucoup d'efforts pour améliorer la qualité de cet appel MSST interentreprises, et ce en soutenant les solutions MSST interentreprises et les en (re)certifiant de manière cohérente et systématique. Début 2021, tous les responsables des solutions MSST interentreprises ont suivi à cette fin une formation complémentaire sur leurs tâches et fonctions. En plus de leur mission de contrôle en tant qu'organes d'exécution, ces responsables de branche sont des inspecteurs qui sont également chargés d'intégrer les résultats des contrôles dans les solutions MSST interentreprises. Ils contribuent ainsi à améliorer le système.

La CFST, la commission spécialisée 22 et le service spécialisé MSST sont persuadés que, grâce à l'engagement de tous les spécialistes MSST concernés et aux solutions MSST interentreprises, des progrès importants pourront être accomplis pour améliorer continuellement la STPS dans les entreprises. C'est ce qui permettra de garantir une meilleure protection de tous les travailleurs en Suisse.



Au-delà de la prévention des pandémies: l'analyse intégrale des risques pour une conduite d'entreprise responsable

Les entreprises doivent faire face à une multitude de défis: concurrence inhérente à l'économie de marché, exigences réglementaires ou encore principes éthiques et de durabilité. Dans le cadre d'une conduite d'entreprise responsable, elles doivent aussi tenir compte des dangers pertinents pour leur activité et des risques associés.

Connaître les dangers et les risques associés

Afin d'assumer leur responsabilité envers leurs collaborateurs et de protéger leurs sociétés des dommages potentiels, les dirigeants d'entreprises doivent connaître les dangers pertinents pour leur activité et les risques qui en découlent.

Mais comment une entreprise de taille moyenne peut-elle avoir une vue d'ensemble des dangers pertinents? L'année écoulée a été dominée par la pandémie de COVID-19. Cette situation ne doit toutefois pas occulter le fait que d'autres événements représentent également un danger pour une entreprise et son personnel, comme le montre p. ex. la «Liste des dangers» de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP. Cette liste présente les dangers qui pourraient en principe se concrétiser

en Suisse et entraîner des catastrophes et des situations d'urgence ou du moins y avoir d'importantes répercussions. Élaboré par l'OFPP avec le concours d'autres services, ce document permet de déterminer systématiquement les dangers pertinents pour l'analyse nationale des risques «Catastrophes et situations d'urgence en Suisse» (CaSUS) et ainsi de définir le spectre des dangers. Cette liste est toutefois également utilisée par les cantons, les communes et les exploitants d'infrastructures dites critiques¹ pour effectuer des analyses de dangers et de risques dans le cadre de leurs compétences.

¹ On entend par infrastructures critiques les processus, systèmes et installations revêtant une importance capitale pour le fonctionnement de l'économie et le bien-être de la population. Il s'agit notamment de l'approvisionnement en énergie et en eau, des services informatiques et financiers, des transports et du système de santé.

Lors de la dernière mise à jour de l'analyse nationale des risques (CaSUS 2020), l'OFPP, avec le concours des services de la Confédération et des cantons, a identifié 44 dangers pour lesquels une analyse approfondie des risques a été effectuée (Tableau 1).

L'analyse des risques permet de relever systématiquement les effets potentiels et les fréquences attendues, ce qui donne la valeur de risque correspondante du scénario étudié. Dans le cas d'événements provoqués de manière intentionnelle (p. ex. cyberattaques, attaques terroristes), on utilise la plausibilité au lieu de la fréquence. Le tableau ci-après présente les 10 principaux scénarios découlant de CaSUS 2020 (Tableau 2).

Importance pour l'entreprise

Mais que signifient ces résultats pour une entreprise de taille moyenne?



Stefan Brem
Chef de la section
Analyse des
risques et coordi-
nation de la
recherche, Office
fédéral de la
protection de la
population, Berne

Tableau 1: vue d'ensemble des dangers analysés dans CaSUS 2020 dans les domaines «Nature», «Technique» et «Société»

Domaine «Nature» 		Domaine «Technique» 		Domaine «Société» 	
Intempéries		Crash d'aéronef		Pandémie de grippe	
Grêle	nouv.	Accident de transport ferroviaire de marchandises dangereuses		Épizootie	
Forte chute de neige		Accident de transport routier de marchandises dangereuses		Attentat conventionnel	
Tempête		Accident dans une installation B		Attentat au moyen d'une bombe sale	
Vague de froid		Accident dans une installation C		Attentat au moyen de virus	
Canicule		Accident dans une centrale nucléaire		Attentat au moyen de bactéries	nouv.
Sécheresse		Accident dans un ouvrage d'accumulation		Attentat au moyen de toxines	nouv.
Incendie de forêt		Rupture d'approvisionnement en gaz		Attentat au moyen de toxiques chimiques de combat	
Crue		Défaillance d'approvisionnement en pétrole	nouv.	Attentat au moyen de produits chimiques	nouv.
Avalanches	nouv.	Panne d'électricité		Attentat contre un transport ferroviaire de marchandises dangereuses	nouv.
Tremblement de terre		Pénurie d'électricité		Attentat contre un transport nucléaire	nouv.
Éruption volcanique à l'étranger	nouv.	Panne dans un centre de calcul		Cyberattaque	
Dissémination d'espèces invasives		Panne d'un réseau de téléphonie mobile	nouv.	Afflux de personnes en quête de protection	
Chute de météorite		Entraves à la navigation		Troubles	
Tempête solaire				Conflit armé	nouv.

Tableau 2: vue d'ensemble des 10 principaux scénarios découlant de l'analyse nationale des risques CaSUS 2020, différenciés par risque, ampleur des dommages et fréquence

Top 10 des risques (valeur probable des dommages)		Top 10 Ampleur du dommage		Top 10 Fréquence	
1	Pénurie d'électricité	1	Conflit armé	1	Entraves à la navigation
2	Pandémie de grippe	2	Pénurie d'électricité	2	Défaillance d'approvisionnement en pétrole
3	Panne d'un réseau de téléphonie mobile	3	Tremblement de terre	3	Panne dans un centre de calcul
4	Canicule	4	Pandémie de grippe	4	Intempéries
5	Tremblement de terre	5	Accident dans une centrale nucléaire	5	Canicule
6	Panne d'électricité	6	Crue	6	Incendie de forêt
7	Tempête	7	Attentat au moyen de bactéries	7	Panne d'un réseau de téléphonie mobile
8	Panne dans un centre de calcul	8	Attentat au moyen d'une bombe sale	8	Panne d'électricité
9	Afflux de personnes en quête de protection	9	Panne d'un réseau de téléphonie mobile	9	Pénurie d'électricité
10	Sécheresse	10	Afflux de personnes en quête de protection	10	Crash d'aéronef

Pour une entreprise de ce type, il n'est certainement pas envisageable de réaliser une telle analyse avec des moyens comparables et un spectre de risques aussi large. De la même manière, il serait disproportionné pour une entreprise de se préparer à faire face à tous les risques. Dans l'optique d'une conduite d'entreprise responsable, il est toutefois recommandé de se demander dans quelle mesure une entreprise et son personnel seront concernés par les dangers présentés en détail dans CaSUS 2020. Il est pour cela possible de recourir aux outils ci-après de l'analyse nationale des risques:

- Liste des dangers
- Dossiers sur les dangers avec scénario détaillé
- Diagrammes des répercussions et des risques

Il s'agit d'identifier dans ce cadre les dangers pertinents pour l'entreprise, qu'ils soient naturels, p. ex. en raison de son emplacement, ou techniques en raison des processus de production. Il devrait être aujourd'hui suffisamment clair pour tous qu'une pandémie – qu'il s'agisse d'une forte grippe saisonnière ou de l'actuelle pandémie de COVID-19 – a un impact important sur une entreprise, son personnel, mais aussi sur les processus de sous-traitance et les clients. Mais il est tout aussi important de connaître p. ex. les dépendances à l'égard de l'approvisionnement en énergie ou des services informatiques et financiers. Il faut pour cela réfléchir aux conséquences pour l'en-

treprise dans le cas où un ou plusieurs de ces services ou biens viendraient à faire défaut. Ou à ce que cela signifierait pour les collaborateurs et l'environnement voisin si un incendie survenait dans l'entreprise. L'Office fédéral de la protection de la population a également élaboré un

Il est tout aussi important de connaître p. ex. les dépendances à l'égard de l'approvisionnement en énergie ou des services informatiques et financiers.

outil à ce sujet (OFPP 2018: Protéger l'entreprise et la collectivité: Informations concernant le «Guide pour la protection des infrastructures critiques») qui s'adresse principalement aux exploitants d'infrastructures critiques mais qui peut aussi être utilisé pour d'autres entreprises en l'adaptant. Réfléchir à ces dangers devrait ensuite se traduire par des décisions: comment l'entreprise pourrait-elle réagir aux dangers identifiés et veut-elle ou non prendre ces mesures?

Un processus continu au lieu d'un projet ponctuel

Pour obtenir un effet durable, une analyse des dangers et des risques ne

devrait pas être comprise comme un projet ponctuel mais plutôt comme un processus d'amélioration continue à entreprendre non pas par un individu mais périodiquement dans le cadre d'une approche collective. Les connaissances ainsi acquises pourront être utilisées à la fois pour l'orientation stratégique d'une entreprise et pour la gestion opérationnelle des incidents, en les intégrant dans les plans d'urgence correspondants et dans les exercices.

Alertswiss – et vous, êtes-vous prêts?

Sur le plan personnel, il est en outre conseillé d'utiliser l'application Alertswiss (www.alert.swiss), qui a été employée à plusieurs reprises durant la pandémie de COVID-19. En plus de fournir des informations, avertissements et alertes actualisés par les cantons – et si nécessaire au niveau national par la Confédération –, l'application donne aussi des indications simples et compréhensibles sur les précautions personnelles à prendre, notamment sur la manière dont on peut être affecté par certains dangers et dont on peut s'en protéger ou se préparer à y faire face. Des listes de contrôle pour le plan d'urgence personnel et les provisions domestiques sont également fournies. L'application est un instrument pratique qui complète la prévention de la part de l'État et des entreprises afin que nous soyons globalement mieux préparés aux catastrophes et aux situations d'urgence.

Pour approfondir le sujet:

- Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2019): Liste des dangers. Catastrophes et situations d'urgence en Suisse. 2^e édition
- Stratégie nationale pour la protection des infrastructures critiques 2018–2022 du 8 décembre 2017 (FF 2018 491) et www.infraprotection.ch.
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2020): À quels risques la Suisse est-elle

exposée? Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2020 (en allemand).

- Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2020): Rapport sur l'analyse nationale des risques. Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2020 (en allemand).
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP) (2018): Protéger l'entreprise et la collectivité: Informations concernant le «Guide pour la protection des infrastructures critiques»

Solutions numériques pour protéger les travailleurs isolés



Que ce soit dans les PME, les grandes entreprises industrielles, le secteur bancaire ou l'administration, le nombre de travailleurs isolés en Suisse enregistre une hausse continue. Ce type de travailleurs requiert des mesures de protection spécifiques. De nombreuses entreprises s'appuyaient jusqu'ici sur des dispositifs d'homme mort pour garantir l'alerte. La plupart d'entre eux fonctionnaient via le réseau 2G de Swisscom, qui a été arrêté fin 2020. Les entreprises doivent par conséquent trouver de nouvelles solutions pour garantir la sécurité des travailleurs isolés. L'application Uepaa Safety propose une solution adaptée au quotidien, comptant plus de 100 000 utilisateurs et disponible également sur Sapros, la plateforme d'achats de produits de sécurité de la Suva. Elle est un parfait exemple des avantages de la numérisation.

Un travailleur isolé est une personne qui n'a aucun contact vocal ou visuel avec un collègue. L'employeur est légalement tenu de protéger ce travailleur en fonction de l'évaluation des risques. De nombreuses entreprises utilisaient pour cela

jusqu'ici un dispositif d'homme mort via le réseau 2G pour déclencher une alarme dès que la personne en question semblait immobile.

Souvent prédit puis reporté, l'arrêt de la 2G est désormais effectif. Fin juin 2020, Swisscom a annoncé la fin de la téléphonie 2G pour fin 2020. Les entreprises qui utilisaient la fonction d'homme mort via la 2G ont alors dû trouver à la hâte des solutions pour pouvoir continuer de donner l'alerte en cas d'urgence.

Il est paru évident de recourir au smartphone, dorénavant devenu un compagnon du quotidien. Solution à moindres coûts, le smartphone est compatible avec la 5G et utilisable sans appareil supplémentaire. Il dispose en outre de fonctions étendues par rapport au système classique d'homme mort. Les statistiques des accidents (www.unfallstatistik.ch) montrent que les chutes et faux pas, qui représentent environ un tiers des accidents, se déroulent rarement sur le lieu de travail. Ils ont le plus souvent lieu dans les environs immédiats, p. ex. dans les escaliers, sur le

site de l'entreprise ou le trajet vers la maison. Dans de tels cas, le traditionnel dispositif anonyme d'homme mort a déjà été remis à l'équipe suivante ou déposé sur la station de chargement alors que le smartphone est lui toujours dans la poche, prêt à appeler à l'aide. La demande d'un système numérique léger et flexible, toujours disponible, était déjà perceptible en 2014, soit bien avant la fin de la 2G. Certaines entreprises s'étaient alors déjà tournées vers l'approche BYOD/AVEC (bring your own device) pour garantir la joignabilité de leurs travailleurs. Une solution via smartphone pour les travailleurs isolés était considérée comme une valeur ajoutée bienvenue. L'arrêt de la 2G a toutefois encore renforcé la nécessité d'une nouvelle solution.

Autres avantages de la solution numérique

La numérisation ne consiste pas seulement à transférer des fonctions connues sur un smartphone ou à sauvegarder des données sur le cloud. Dans le domaine de la protection des travailleurs isolés, ce sont



Mathias Haussmann
CEO et fondateur
d'Uepaa S.A.,
Zurich

Un exemple concret: les centrales hydroélectriques de Kraftwerke Oberhasli AG (KWO)

Les installations de KWO se trouvent dans un environnement alpin, ce qui requiert des exigences particulières pour la sécurité des collaborateurs, notamment pour les travailleurs isolés, les rondes, les services de piquet, le séjour dans des installations souterraines et les 160 km de galeries ainsi que les travaux en extérieur autour des 13 centrales. Les installations s'étendent aujourd'hui sur plus de 450 km², ce qui explique aussi le recours à des travailleurs isolés. Chez KWO, qui a principalement besoin de solutions de communication pour

ses installations souterraines, la numérisation a commencé bien avant l'arrêt de la 2G. Le réseau WLAN, les smartphones et des appels en WiFi sont désormais incontournables. En 2017 déjà, KWO avait développé pour ses collaborateurs l'application Follow Me qui garantissait l'alarme volontaire et la localisation sur toute l'étendue du site. Avec son système d'alarme «non volontaire», l'application Uepaa Safety s'intègre parfaitement dans le système de KWO. Pour Marcel Ritschard, responsable informatique

chez KWO, le choix a été fait «d'une solution numérique légère avec un déploiement facile». Après une brève phase de test, 10 jours ont suffi pour mettre en service l'application Uepaa Safety. Marcel Ritschard voit également comme un avantage le fait que l'application se présente sous la forme d'un SaaS. Chez KWO, d'autres projets de numérisation pourront éventuellement être pris en charge par l'application, notamment la localisation Bluetooth dans le réseau de galeries souterraines.



L'entreprise Uepaa S.A.

Uepaa S.A. fait figure de pionnier dans les applications mobiles pour le suivi, l'alerte et le sauvetage. Son premier produit, l'appli Uepaa Safety, a été lancé avec succès en Suisse en 2013 puis dans toute l'Europe. Une telle évolution a été rendue possible grâce à l'utilisation de la technologie peer-to-peer (P2P) de l'EPF de Zurich qui permet même la surveillance et le sauvetage de personnes en dehors du réseau de téléphonie mobile. Plusieurs fois primé (p. ex. lors du Mobile World Congress), ce produit a fait l'objet de développements continus pour devenir la norme dans le secteur de

la protection numérique des travailleurs isolés. L'application accompagne aujourd'hui quotidiennement des milliers de travailleurs isolés.

Depuis la pandémie de Covid-19, elle est de plus en plus utilisée également pour le télétravail. Fondé en janvier 2012 par Mathias Haussmann et Franck Legendre, Uepaa S.A. est un spin-off de l'EPFZ, dont le siège est à Zurich. Elle entretient des partenariats de longue date notamment avec Swisscom, la Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega) et la Banque cantonale de Zurich (ZKB).



les conditions de départ qu'elle modifie radicalement. Du fait de l'introduction d'un modèle Software as a Service (SaaS), aucun avant-projet n'est nécessaire. Ce modèle apporte d'énormes avantages dès l'évaluation. Il fonctionne à peu près comme les applications sur nos téléphones portables. Chaque préposé à la sécurité est en mesure d'activer, de configurer et d'utiliser le service en quelques minutes. Contrairement aux logiciels individuels des années 1980, les clients bénéficient, avec les services SaaS, d'une amélioration continue du produit. Des mises à jour sont régulièrement apportées, ce qui évite toute obsolescence et rend inutiles de nouveaux achats. Enrichie de rapports d'utilisation mensuels, de conseils d'amélioration, etc., son utilisation est transparente et mesurable. Ce feedback est précieux pour évaluer le niveau de formation ou de sensibilisation à la sécurité des travailleurs, tout en garantissant l'anonymat et la protection des données. Des abonnements transmissibles permettent un emploi efficace des moyens, d'autant que l'utilisation est modulable en fonction des besoins réels et de la structure de l'entreprise.

Avec cette nouvelle solution numérique, les avant-projets interminables, les évaluations et processus décisionnels sur papier ainsi que les investissements coûteux dans des matériels inutilisés sont de l'histoire ancienne. Outre le champ d'application plus étendu, les avantages du

Ce type de travailleurs requiert des mesures de protection spécifiques.

smartphone par rapport à l'ancien dispositif d'homme mort sont indéniables. Avec le smartphone, le dispositif d'homme mort se trouve là où il doit être pour les entreprises présentant un modèle de travail et d'horaires flexible: dans la poche de chaque collaborateur et activable à tout moment. Idéalement, il peut aussi être utilisé durant les loisirs et contrebalancer la forte augmentation des coûts des ANP pour les entreprises. Tel le vilain petit canard devenu cygne, le mal-aimé dispositif d'homme mort des années 1980

s'est transformé, grâce à la numérisation, en ange gardien invisible.

La numérisation permet de nouvelles applications

La numérisation transforme également les domaines d'application et les groupes d'utilisateurs. L'application propose par exemple la nouvelle fonction d'Aide aux camarades qui demande automatiquement une assistance aux utilisateurs aux alentours et permet de faire intervenir les sanitaires d'entreprise ou les collègues à proximité. Alors que le dispositif d'homme mort était autrefois réservé aux métiers à risque et à quelques travailleurs en raison de son coût, l'application est aujourd'hui largement utilisée par les collaborateurs, à savoir dans les bureaux, les hôpitaux et les EMS, les centres de calcul, pour le travail en équipe sur de vastes étendues et même le télétravail.



La pandémie de COVID-19 a mis les entreprises au défi de développer des plans de protection efficaces. Le respect de ces plans de protection est contrôlé.

Financement des contrôles COVID-19 par la CFST

La pandémie de COVID-19 a créé une situation extraordinaire également pour les organes d'exécution de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et la CFST. Les premiers contrôles COVID-19 en entreprises ont débuté dès mars 2020. Après un flou initial quant au mode d'indemnisation de ces contrôles, la CFST a décidé de soutenir financièrement les organes d'exécution.



Clarissa Kiener
Controlling/spécialiste état-major, secrétariat de la CFST, Lucerne

Le 16 mars 2020, le Conseil fédéral qualifie la situation en Suisse de «situation extraordinaire» au sens de la loi sur les épidémies et décrète un premier semi-confinement. Dans son ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, le Conseil fédéral prévoit aussi des contrôles du respect des mesures décidées. Ces contrôles devront être effectués par les autorités compétentes, c.-à-d. les autorités d'exécution de la LTr et de la LAA, à savoir dans ce cas en premier lieu les inspections cantonales du travail et la Suva. Les contrôles COVID-19 nécessitent des compétences spécifiques. Grâce à leurs connaissances préalables, notamment des entreprises et des branches, les

inspecteurs de la LAA et de la LTr disposent du profil idéal. Mais ils vont devoir naturellement aussi être préparés à la thématique de la COVID-19 et informés en permanence de l'évolution de la situation.

Un flou subsiste au départ quant au mode d'indemnisation de ces nouvelles tâches. Il s'agit fondamentalement d'une activité d'exécution dans le domaine de la protection de la santé, lequel est régi par la loi sur le travail et financé en conséquence par les cantons. Lorsque des inspecteurs effectuent des contrôles en entreprises dans le cadre de la LAA, la CFST les indemnise pour cette activité à partir du supplément de prime destiné à la



prévention des accidents et maladies professionnels. Comme les contrôles COVID-19 ne sont pas prévus dans la LAA, toute indemnisation à partir de ces fonds nécessite une décision préalable.

La CFST prend en charge l'indemnisation

À partir de mars 2020, en raison de l'urgence, les inspecteurs de la Suva et les inspections cantonales du travail vont être mobilisés presque exclusivement pour des contrôles COVID-19. Pratiquement plus aucun contrôle purement LAA n'est réalisé, et le budget alloué à ces contrôles est donc peu utilisé.

La question du financement devient alors urgente. Certains cantons craignent de ne plus pouvoir couvrir leurs dépenses. Il est alors demandé à la CFST si elle ne pourrait pas prendre en charge l'indemnisation même sans base légale explicite. La CFST va ainsi soutenir la Suva et les cantons de manière pragmatique. En juillet 2020, elle décide de rembourser aux organes d'exécution de la LTr et à la Suva leurs dépenses liées à la mise en œuvre de l'ordonnance COVID-19 pour la phase entre mars et septembre 2020, à concurrence de leur budget total concernant les contrôles en entreprises. Elle décide également de faire valoir les droits auprès du Conseil fédéral, si celui-ci venait à fixer une indemnisation des tâches d'exécution. Dans le cadre de la consultation sur la loi COVID-19, la CFST soumet ensuite une proposition pour régler le financement.

En septembre, le Conseil fédéral édicte ladite loi COVID-19. Celle-ci prévoit que les frais d'exécution des organes d'exécution seront financés par le supplément de prime destiné aux frais liés à la prévention des accidents et maladies professionnels, c'est-à-dire par les fonds de la CFST.

De son côté, la CFST décide en octobre 2020 de prendre en charge l'indemnisation des contrôles visant à protéger les travailleurs vulnérables selon l'art. 4 de la loi COVID-19, dans le cadre des contrôles LAA en entreprises définis dans les conventions de prestations. Elle prend aussi la décision de considérer les contrôles COVID-19 comme partie intégrante des contrôles MSST et visites d'entreprise dans le domaine de la sécurité au travail. Les contrôles COVID-19 des inspections cantonales du travail et de la Suva pourront ainsi être décomptés comme un contrôle LAA.

La CFST va ainsi soutenir la Suva et les cantons de manière pragmatique.

2021 également sous le signe de la COVID-19

Les dispositions adoptées en 2020 demeurent également applicables en 2021. Cette année aussi, les mesures COVID-19 devront être contrôlées aux postes de travail. La CFST a donc défini la COVID-19 comme thème d'exécution prioritaire pour 2021. La COVID-19 doit ainsi être abordée à chaque contrôle du système MSST. Il reste à espérer que les contrôles COVID-19 perdront bientôt en importance.

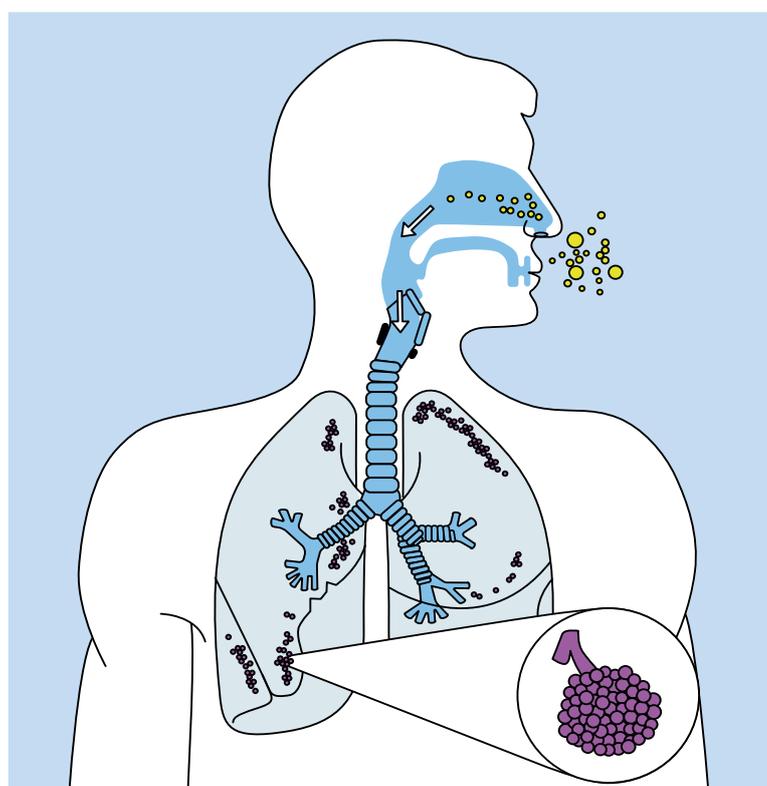
La valeur limite générale pour les poussières



La valeur limite générale pour les poussières est appliquée en cas d'exposition à des poussières granulaires biopersistantes (PGB, anciennement «poussières inertes»). Chimiquement stables, ces poussières sont dépourvues de toxicité spécifique. Elles peuvent cependant causer des lésions inflammatoires des poumons en cas d'exposition prolongée. La valeur limite pour la fraction alvéolaire des PGB a récemment été réévaluée et redéfinie en Allemagne. Après d'intenses discussions avec la Commission des valeurs limites de Suisse, la Suva a décidé de ne pas modifier la VME suisse.

Les poussières granulaires biopersistantes

Les poussières granulaires biopersistantes (PGB) sont des poussières dépourvues de toxicité spécifique connue. Elles ne sont pas dégradées au niveau des poumons, leurs constituants chimiques sont très peu biodisponibles et n'entrent pas en interaction chimique avec les structures de l'organisme, d'où leur appellation de «poussières inertes» jusqu'ici. Les PGB incluent p. ex. l'aluminium, l'hydroxyde d'aluminium, l'alumine α (corindon, oxyde d'aluminium), le sulfate de baryum, le carbonate de calcium (craie), le sulfate de calcium (gypse), le graphite, les poussières de matières synthétiques (p. ex. PVC, PET, polystyrène, PTFE), le carbonate de magnésium (magnésite), l'oxyde de magnésium (magnésie), le carbure de silicium (carborundum, non fibreux), le talc, le tantale, le dioxyde de titane ou le dioxyde de zirconium (zircone). L'exposition prolongée à la fraction alvéolaire des PGB (celle qui peut parvenir jusqu'aux alvéoles pulmonaires) peut provoquer des lésions pulmonaires, selon la concentration des poussières. Il peut en résulter p. ex. une diminution de la capacité pulmonaire, une bronchite chroni-



L'échange gazeux entre l'air et le sang intervient dans les alvéoles, ici indiquées en violet.

que, une fibrose ou un emphysème. Des tumeurs sont également apparues au cours d'essais sur des rats.

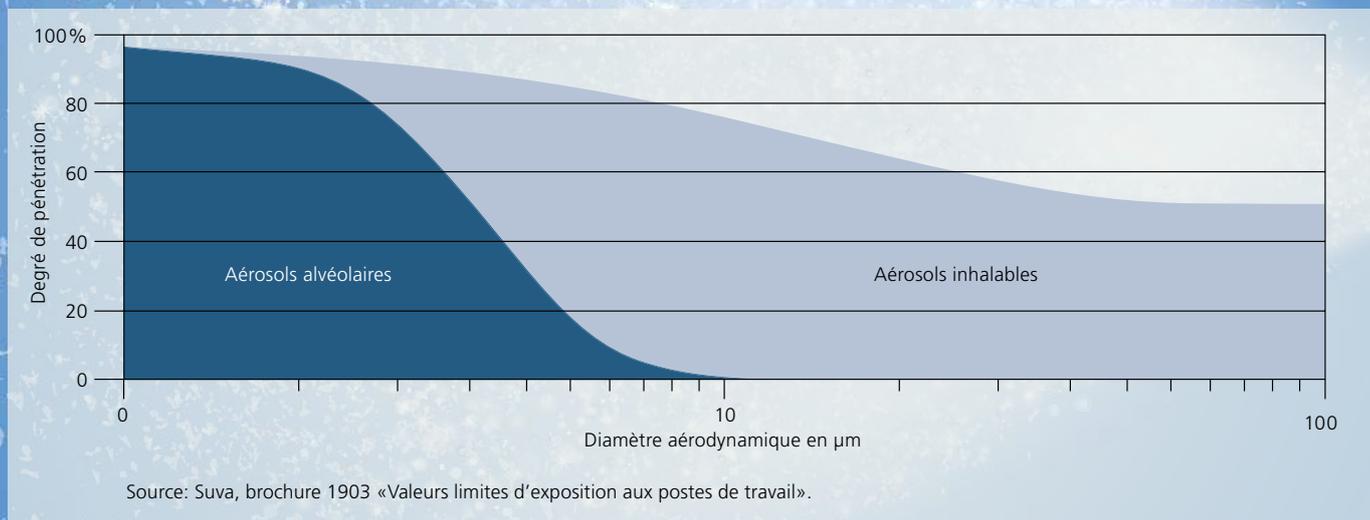
Définition de la valeur limite générale pour les poussières

Comme son nom l'indique, la fraction alvéolaire des poussières granulaires biopersistantes parvient jusqu'aux alvéoles pulmonaires quand elle est inhalée (cf. graphique). Présents dans ces petites cavités, les macrophages

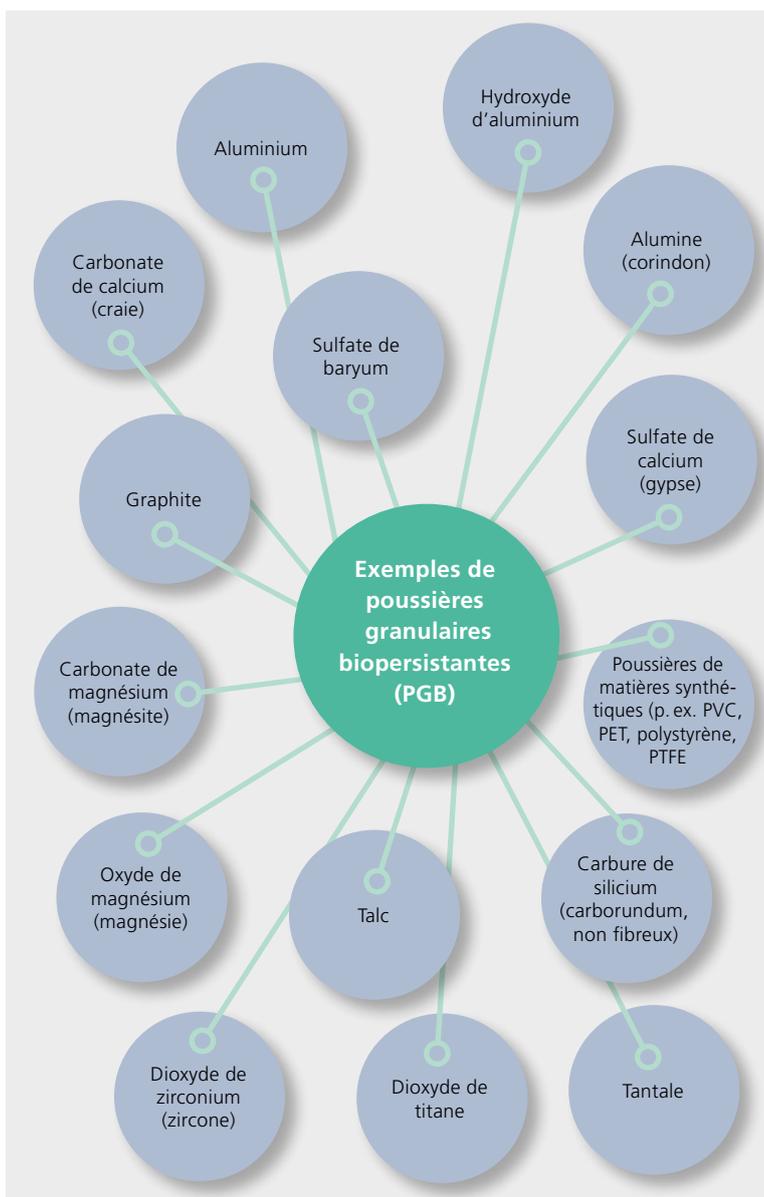
alvéolaires essaient de les nettoyer et de phagocyter les particules de poussière. Des essais sur des rats ont montré que lorsqu'ils absorbent trop de PGB, les macrophages ne fonctionnent plus correctement (surcharge). Plus cette surcharge est importante, moins les macrophages réussissent à nettoyer les alvéoles pulmonaires. Sous l'effet de ce stress, ils libèrent différentes substances qui provoquent des inflammations des tissus pulmonaires.



Michael Koller
Division médecine du travail,
Suva, Lucerne



Le graphique présente le rapport entre le diamètre aérodynamique des particules et le degré de pénétration selon la norme EN 481.



Chez les rats exposés, des tumeurs se sont formées dans les alvéoles pulmonaires quand l'inflammation persistait longtemps. Cet effet en relation avec les PGB n'a jusqu'ici jamais été mis en évidence chez l'homme.

Il faut donc limiter la concentration de PGB dans l'air ambiant à un niveau auquel les macrophages ne seront pas surchargés afin de prévenir une inflammation chronique. En Allemagne, la Commission des valeurs limites de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) a estimé ce seuil et fixé une VME à partir d'études menées sur des rats par deux groupes de chercheurs allemands. Il n'y a pas eu d'études adéquates chez l'homme. En Allemagne, la valeur limite pour la fraction alvéolaire des PGB a été fixée à $1,25 \text{ mg/m}^3$ (a) pour les poussières d'une masse volumique moyenne de $2,5 \text{ g/cm}^3$. À la suite de cette décision allemande, différentes commissions, dont la Suva, se sont intéressées à la valeur limite générale pour les poussières.

Pour la Suva, la méthode de définition de la VME employée en Allemagne comporte quelques incertitudes. Elle comprend de très nombreuses phases intermédiaires, avec beaucoup d'hypothèses et d'estimations, ce qui la rend facilement contestable. En outre, les calculs ont



La poussière de gypse fait partie des poussières granulaires biopersistantes. Elle pénètre dans les alvéoles et peut entraîner des modifications indésirables dans les poumons.

été réalisés à l'aide de programmes informatiques obsolètes et non accessibles au public. On peut aussi se demander dans quelle mesure les résultats d'études des PGB chez le rat sont transposables à l'homme car les effets nocifs de l'exposition aux poussières inertes observés chez les rats sont dus à un mécanisme de « surcharge » que l'on n'a jusqu'ici jamais observé chez l'homme. Les études épidémiologiques n'ont pas fait apparaître un nombre accru de tumeurs pulmonaires chez les sujets humains (ni d'ailleurs chez les hamsters ou les souris).

Il n'est donc pas étonnant que divers spécialistes aient critiqué la définition de cette valeur dans des publications, des séminaires et des ateliers. La Suva et la Commission des valeurs limites de suissepro ont hésité, elles aussi, à suivre sans réserve la démarche de la DFG. Même si les résultats des études sur les PGB menées sur des rats étaient transposables à l'homme (ce dont on peut douter) et si toutes les hypothèses étaient correctes, il faudrait au moins utiliser les programmes informatiques les plus récents pour calculer la VME. Celle-ci serait alors de l'ordre de la VME actuellement en vigueur en Suisse. La Suva a donc décidé de laisser la VME à **3 mg/m³ (a)**, avec l'accord de la Commission des valeurs limites de suissepro. Pour

simplifier, il n'y a pas d'indication de la masse volumique.

La valeur proposée est une **valeur limite de longue durée**. Autrement dit, si l'on effectue seulement une

La Suva a décidé de laisser la VME à 3 mg/m³ (a).

mesure sur la durée d'une période de travail, il faut bien garder à l'esprit que le résultat de mesure n'est pas très concluant.

La Suva se penchera ultérieurement sur la valeur limite pour la **fraction inhalable** des PGB. En attendant, la VME suisse est maintenue à 10 mg/m³ pour cette fraction. C'est la valeur qu'utilisent toutes les autres commissions, sauf la DFG allemande.

Les PGB sont-elles cancérigènes? (Notation en matière de cancérogénicité)

L'exposition chronique expérimentale de rats à la fraction alvéolaire des PGB a provoqué des inflammations chroniques et le développement de tumeurs pulmonaires. La DFG a donc classé les PGB comme cancérigène avéré chez l'animal. Cela dit, le rat est l'espèce animale la plus susceptible de développer des

cancers en cas d'exposition aux PGB. D'autres espèces comme le hamster, la souris ou l'homme, chez lesquelles le mécanisme de surcharge des macrophages est moins prononcé, ne développent que des inflammations légères et, surtout, ne développent pas de tumeurs. En outre, la localisation anatomique des tumeurs induites chez les rats ne correspond pas à celle que l'on observe, par exemple, chez les gros fumeurs: dans les études sur le rat, elles se trouvaient dans les alvéoles pulmonaires, tandis que les carcinomes bronchiques prédominent chez les fumeurs.

En conséquence, dans l'état actuel des données, la Suva considère que les PGB **ne sont pas cancérigènes**.

Les PGB sont-elles dangereuses pour le fœtus? (Notation pour la grossesse)

La toxicité critique (inflammation pulmonaire chronique) est un effet local qui n'a aucun retentissement sur la fécondité ni sur l'embryon. La notation attribuée est donc **SS_C**, ce qui signifie qu'aucun effet reprotoxique n'est à craindre si la VME est respectée.

Rubrique «Associations, sociétés et groupements»



PSY4WORK.CH



www.psy4work.ch

PSY4WORK.CH

PSY4WORK.CH est une association professionnelle suisse regroupant plus d'une centaine de membres, en augmentation constante depuis sa création en 1994. PSY4WORK.CH cherche à promouvoir le domaine de la psychologie du travail et des organisations et à fédérer ses membres en Suisse afin de soutenir leur développement professionnel.

Objectifs de l'association

PSY4WORK.CH regroupe des psychologues du travail et des organisations, titulaires d'un master, afin de faire connaître leurs domaines d'activité de prédilection: 1) le développement et le changement organisationnel, 2) la gestion et le développement des ressources humaines, 3) le recrutement et la sélection du personnel, 4) la salutogenèse et la qualité de vie au travail.

Elle est aussi une plateforme professionnelle pour faciliter la mise en contact des entreprises avec les psychologues du travail, tout comme pour accompagner les nouveaux diplômés universitaires dans le monde du travail. PSY4WORK.CH est affiliée à la Fédération Suisse des Psychologues (FSP), par conséquent le psychologue du travail et des organisations est soumis au code déontologique des psychologues qui l'oblige à constamment se former et s'informer.

Objectifs pour 2021

En 2021, PSY4WORK.CH sera composé d'un comité de sept personnes. Parmi les objectifs fixés pour cette

Expertises

- Développement et changement organisationnel,
- Gestion et développement des ressources humaines
- Recrutement et la sélection du personnel
- Salutogenèse et la qualité de vie au travail

année, il convient d'en relever deux en particulier, en lien avec le monde de la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Tout d'abord, faire mieux connaître l'expertise dans la Gestion et promotion de la santé (salutogenèse) et qualité de vie au travail. Un psychologue du travail peut aider à prévenir le stress et les risques d'épuisement professionnel (burnout), gérer des conflits et harcèlements (mobbing), et assurer la sécurité et optimiser la satisfaction au travail. Il a une

approche psychosociale, centrée sur l'humain dans un univers professionnel. Les membres de PSY4WORK.CH sont autorisé(e)s à porter le titre protégé de «psychologue FSP», lequel garantit des prestations psychologiques sérieuses, scientifiquement fondées et ayant fait leur preuve dans la pratique.

Ensuite, consolider le travail en réseau pour faire reconnaître les psychologues du travail comme des acteurs incontournables de la prévention et de la gestion des risques en entreprise. Le site de l'association liste les affiliations et les partenariats en Suisse et en Europe. PSY4WORK.CH a voté un budget extraordinaire pour soutenir un groupe de travail sur la reconnaissance des psychologues du travail comme experts, selon la directive sur la MSST. Il travaille sur la formalisation des compétences et la description du champ d'intervention, ainsi que sur une reconnaissance légale. A noter qu'une démarche parallèle est faite au niveau européen dans le cadre du programme Horizon 2020, avec le projet «H-Work». PSY4WORK.CH représente la Suisse dans cet important programme visant à améliorer la santé mentale dans les entreprises.



Pierre Horner
Membre du comité
PSY4WORK.CH,
Fribourg

Nouveaux moyens d'information de la CFST

COMMANDES

Tous les moyens d'information et de prévention de la CFST sont gratuits et peuvent être commandés en ligne:

www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes



Guide CFST pour la sécurité au travail

Plateforme de connaissances de la CFST dédiée à la sécurité au travail, le Guide CFST pour la sécurité au travail est disponible en ligne dans une version remaniée depuis début 2021. Le guide s'est enrichi de fonctions de recherche et de filtrage optimisées et a fait peau neuve. Il est désormais aussi compatible avec les appareils mobiles et les tablettes. La gestion des contenus a par ailleurs été grandement facilitée de sorte qu'il est désormais possible de maintenir cet outil à jour en mobilisant moins de ressources. La version française du guide est dorénavant consultable à l'adresse www.guide.cfst.ch.

- **Guide CFST pour la sécurité au travail**
www.guide.cfst.ch



Sécurité au travail et protection de la santé dans les boulangeries-confiseries

C'est en étroite collaboration avec des spécialistes de la branche que la brochure pour les boulangeries-confiseries a été actualisée et adaptée à la situation actuelle. Elle informe sur les principaux dangers de la branche et présente des mesures pour les maîtriser. Elle aborde différents thèmes dont l'asthme du boulanger et le travail sur diverses machines de production. Cette brochure peut être utilisée comme ouvrage de référence, support pédagogique ou moyen de sensibilisation dans le cadre de la protection des travailleurs.

- **L'accident n'arrive pas par hasard! Sécurité au travail et protection de la santé dans les boulangeries-confiseries**
CFST 6207.f
www.ekas.ch/download.php?id=6735f

Nouveaux moyens d'information de la Suva

TÉLÉCHARGEMENT
OU COMMANDES
EN LIGNE:
www.suva.ch



Toutes les listes de contrôle de la Suva dans une application

L'appli gratuite Suva Safety rassemble toutes les listes de contrôle pour la détermination des dangers et la planification des mesures. Les responsables de la sécurité y trouveront les documents dont leur entreprise a besoin parmi les plus de 180 actuellement disponibles et pourront les éditer en toute simplicité sur leur smartphone, de façon totalement dématérialisée, grâce aux fonctions telles que l'enregistrement vocal ou l'appareil photo. Un rapport au format PDF est ensuite généré à des fins de documentation puis envoyé par e-mail. Faites le test!

- **Suva Safety App.**
Informations et liens pour Android et iOS: www.suva.ch/ssa-free-f

Utiliser les véhicules de transport autoguidés en toute sécurité

S'ils peuvent être d'une grande aide pour les transports au sein des entreprises, les chariots élévateurs sans conducteur peuvent aussi être dangereux, surtout s'ils partagent des postes de travail ou des itinéraires avec des personnes. Une nouvelle page d'information exhaustive indique comment prévenir les accidents.

- **Véhicules de transport autoguidés (AGV).**
www.suva.ch/transport-interieur-entreprise > Outils > Fiche thématique

Maîtriser les dangers de la galvanotechnique

Une nouvelle liste de contrôle pour la détermination des dangers et la planification des mesures est consacrée à la galvanotechnique. Malgré l'automatisation croissante des processus de travail dans la branche, de nombreuses opérations sont encore manuelles. La présence de bains comportant des produits chimiques toxiques et d'installations électriques sous haute tension recèle divers dangers. Si on ne les connaît pas et que l'on ne prend pas les bonnes mesures de protection, un accident est vite arrivé. Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

- **Galvanotechnique.**
Liste de contrôle, 6 pages A4:
www.suva.ch/67201.f



Tuberculose dans le cadre professionnel – Risques et prévention

La tuberculose: un danger ancien mais bien actuel

Ces dernières années, entre 500 et 600 personnes par an ont continué de contracter la tuberculose en Suisse. Des mesures de protection face à cette maladie sont donc primordiales, que ce soit dans les laboratoires, le secteur de la santé ou les institutions sociales. La publication sur ce sujet a été entièrement remaniée. Elle décrit les mesures à prendre au travail pour prévenir les cas de tuberculose.

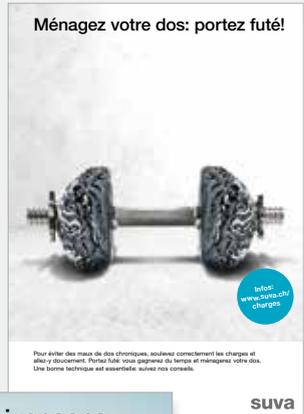
- **Tuberculose dans le cadre professionnel – Risques et prévention.** Feuillet d'information, 52 pages A5, uniquement disponible au format PDF: www.suva.ch/2869-35.f



Les têtes intelligentes protègent leurs mains.



Les têtes intelligentes protègent leurs mains.
 Les tiques privilégient les parties du corps chaudes et bien irriguées. Comment couper l'approvisionnement de sang?
 • Protégez-vous en portant des vêtements couverts et en utilisant des produits anti-tiques à chaque sortie en plein air.
 • Au retour, examinez-vous corps et âme afin de repérer l'absence de tiques.
 • Retirez les tiques à l'aide d'une pince à tiques et désinfectez l'endroit de la piqûre.
 • Nettoyez la zone de morsure à l'eau savonneuse et soignez-la soigneusement en cas de complications cutanées.
 • Consultez votre médecin généraliste si des rougeurs apparaissent à l'endroit de la piqûre.
 • Les piqûres de tiques peuvent provoquer des réactions (PSME).
 Informations complémentaires: suva.ch/tiques
 Suva
 Case postale, 6002 Lucerne, tél. 041 419 58 51
 Communication: www.suva.ch/2821 | 041 419 58 51



Ménagez votre dos: portez futé!

Pour éviter des maux de dos chroniques, soulevez correctement les charges et allez y doucement. Portez-les vous-même, du terrain et ménégez votre dos. Une bonne technique est essentielle, suivez nos conseils.

suva



Les joies de l'hiver sans les chutes: portez des chaussures à semelles antidérapantes

Les protéger, à partir des fêt de loisirs.

Plus tard, vous comprendrez pourquoi vous avez bien fait de protéger votre ouïe.

Des semelles antidérapantes permettent En automne et en hiver, n'oubliez pas de des chaussures adaptées aux conditions

Suva
 Case postale, 6002 Lucerne, tél. 041 419 58 51
 Communication: www.suva.ch/2821 | 041 419 58 51

Affichettes

- **Menu du jour.** Affichette A4: www.suva.ch/55233.f
- **Ménagez votre dos: portez futé!** Affichette A4: www.suva.ch/55389.f
- **Les joies de l'hiver sans les chutes: portez des chaussures à semelles antidérapantes.** Affichette A4: www.suva.ch/55375.f
- **Les têtes intelligentes protègent leurs mains.** Affichette A4: www.suva.ch/55388.f
- **Plus tard, vous comprendrez pourquoi vous avez bien fait de protéger votre ouïe.** Affichette A4: www.suva.ch/55387.f
- **Vue d'ensemble des affichettes et abonnement:** www.suva.ch/affichettes



L'audition est la clé de la vie sociale. Il est important de protéger votre ouïe. Utilisez des protecteurs d'ouïe adaptés à vos activités professionnelles et de loisirs. Une lésion de l'ouïe est irréversible.

Suva
 Case postale, 6002 Lucerne, tél. 041 419 58 51
 Communication: www.suva.ch/2821 | 041 419 58 51

suva

COMMANDES

Tous les moyens d'information de la Suva sont disponibles et peuvent être commandés en ligne sur www.suva.ch.

Saisissez directement dans le champ d'adresse de votre navigateur l'adresse Internet indiquée pour chaque publication ou utilisez la fonction de recherche sur le site Internet.



«top TODAY» pour un apprentissage en toute sécurité

Le journal gratuit «top TODAY» est l'outil idéal pour sensibiliser aux risques dans les écoles professionnelles. Lancés dans le cadre de la campagne «Apprentissage en toute sécurité», ce journal et les supports de cours associés ont été entièrement remaniés et actualisés. Ils aident les enseignants à faire comprendre aux apprentis les divers dangers et à leur apporter un bagage pour un apprentissage sans accident.

- **top TODAY.**
Journal gratuit et supports de cours:
www.suva.ch/88314.f

Plus d'exercices – moins de blessures

Tout comme le manque d'exercice, le non-respect de bonnes pratiques dans le sport accroît le risque d'accidents et de blessures et peut se solder par de longues absences au travail. La Suva propose deux nouveaux ateliers sous la forme de modules de prévention: «Atelier de mise en forme», qui attire l'attention des collaborateurs sur l'importance de la condition physique pour réduire le risque de blessures et les encourage à bouger plus au quotidien, et «Faire du sport sans se blesser», qui montre comment prévenir les blessures liées au sport.

- **Atelier de mise en forme.**
- **Faire du sport sans se blesser.**
Modules de prévention, informations et réservation:
www.suva.ch/modulesdeprevention >
Sélectionner le thème

EN BREF

Nouveautés sur suva.ch



Formation aux travaux comportant des dangers particuliers.

Page d'information avec 29 rubriques sur les travaux spécifiques:
www.suva.ch/tcdp

Nettoyage des équipements de travail contaminés par l'amiante.

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/33098.f

Publications remaniées

J'aime mon travail, je prends soin de mes mains!

Document de formation pour les coiffeurs, 13 pages A4, uniquement disponible au format PDF: www.suva.ch/88804.f

Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés.

Règles vitales pour les travaux sur l'enveloppe des édifices, brochure, 24 pages, 105 x 210 mm:
www.suva.ch/84047.f

Règles vitales pour les opérations effectuées sur des serpentinites contenant de l'amiante.

Brochure, 16 pages 105 x 210 mm:
www.suva.ch/84072.f

Stockage de marchandises en piles.

Liste de contrôle, 4 pages A4:
www.suva.ch/67142.f

Travaux à la tronçonneuse.

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/33062.f

Enlèvement de carreaux de sols et de parois comportant de la colle amiantée.

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/33077.f

Changer les fenêtres d'un bâtiment? Attention au risque de chute!

Fiche thématique, 2 pages A4, uniquement disponible au format PDF:
www.suva.ch/33090.f

Examen de l'arbre et de son environnement.

Feuillet d'information, 4 pages A4:
www.suva.ch/44064.f

La Suva actualise tous les mois la liste des nouveautés, révisions et suppressions. Vous la trouverez à l'adresse:
www.suva.ch/publications

Nouveaux moyens d'information du SECO

COMMANDES

Téléchargement PDF:
www.seco.admin.ch >
 indiquer le titre de la publication

Commandes:
www.publicationsfederales.admin.ch
 > indiquer le numéro de commande



Aide-mémoire pour les employeurs: Protection de la santé au travail – nouveau Coronavirus (Covid-19)

L'employeur est tenu d'assurer la protection de la santé de ses employés. Selon l'article 6 de la loi sur le travail (RS 822.11), l'article 10 de l'ordonnance COVID-19 situation particulière (RS 818.101.26) et l'article 27a de l'ordonnance 3 COVID-19 (RS 818.101.24), il doit aussi garantir l'application des mesures de prévention contre la COVID-19 sur le lieu de travail. Ces mesures seront appropriées aux conditions de l'entreprise, c'est-à-dire raisonnables compte tenu des conditions techniques et économiques de l'entreprise.

- **Télécharger l'aide-mémoire**
www.seco.admin.ch/aide-memoire-covid19

Aide-mémoire: Guide de survie ou trucs et astuces pour le home office en période de pandémie

Si les recommandations ergonomiques de matériel, d'aménagement et d'organisation pour le home office existent et sont connues des personnes qui travaillent régulièrement chez elles, ce n'est pas forcément le cas pour celles et ceux qui se retrouvent à devoir travailler à la maison du jour au lendemain pour cause de COVID-19. Le SECO a par conséquent publié un guide qui explique comment tirer le meilleur du point de vue ergonomique d'un poste de travail à l'écran aménagé dans l'urgence et pour un délai limité.

- **Télécharger l'aide-mémoire**
www.seco.admin.ch/home-office-en-periode-de-pandemie

Aide-mémoire sur le coronavirus: Protection contre le risque de transmission d'agents pathogènes par voie aérienne

L'employeur doit prendre des mesures pour protéger ses collaborateurs contre le risque de transmission d'agents pathogènes par voie aérienne. Les particules infectieuses présentes dans l'air sont le moyen de transmission le plus efficace pour les agents pathogènes. Les professionnels doivent être sensibilisés à l'importance de ces mesures. L'employeur doit prendre des mesures pour protéger ses collaborateurs contre le risque de transmission d'agents pathogènes par voie aérienne. Les mesures de prévention doivent être adaptées aux conditions de l'entreprise. Les mesures de prévention doivent être adaptées aux conditions de l'entreprise. Les mesures de prévention doivent être adaptées aux conditions de l'entreprise.

- **Télécharger l'aide-mémoire**
www.seco.admin.ch/voie-aerienne-pathogenes



Affiche: Mesures contre le COVID-19 au poste de travail

Cette affiche présente de manière claire les principales mesures pour réduire la propagation du SARS-CoV-2 au travail.

- **Télécharger l'affiche**
www.seco.admin.ch/affiche-mesures-covid19



Brochure: Protection de la maternité – Informations à l'intention des salariées enceintes, venant d'accoucher ou qui allaitent

Cette brochure a été restructurée et présente de manière plus claire les mesures prévues par la loi sur le travail durant la grossesse, après la naissance (femme accouchée) et pendant l'allaitement. Les changements d'ordre physique chez la femme pendant et après la grossesse la rendent en effet plus sensible aux expositions nocives et aux sollicitations au poste de travail. Cette brochure décrit la situation juridique des femmes actives sur le marché du travail et les obligations des employeurs. Elle explique en outre les dispositions importantes de certaines autres lois afin de donner aux (futurs) mères un aperçu aussi complet que possible.

- **N° de commande: 710.233.f**
 Télécharger la brochure
www.seco.admin.ch/publication-maternite

Personnes, faits et chiffres

Personnel

Commission



Le 1^{er} octobre 2020, le Conseil fédéral a nommé en qualité de membre ordinaire de la CFST la Dre Anja Zyska Cherix, cheffe de la division médecine du travail à la Suva. Anja Zyska travaille depuis 2018 à la Suva en tant que médecin du travail et a succédé à la Dre Claudia Pletscher le 1^{er} juin 2020.

Nous félicitons Anja Zyska de sa nomination et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction!

Affaires courantes

Lors de ses séances du 29 octobre et du 15 décembre 2020, la CFST a notamment:

- décidé d'indemniser les organes d'exécution de la LTr et la Suva pour les dépenses liées à l'exécution des mesures de protection des travailleuses et travailleurs vulnérables selon l'art. 4 de la loi COVID-19 dans le cadre des contrôles en entreprises définis dans les conventions de prestations;

- approuvé la demande «Solution transitoire SAFE AT WORK 2020+» pour les années 2021 et 2022;
- adopté le plan de communication de la CFST;
- accepté la demande de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS concernant un soutien financier pour mettre en place un examen professionnel supérieur;
- défini la «COVID-19» comme thème prioritaire pour 2021 dans le domaine de la protection de la santé pour les contrôles MSST. En conséquence, tout contrôle MSST devra impérativement contenir ce thème en 2021;
- approuvé le concept de cours ASADO (MSST pour les organes d'exécution) qui se base sur le manuel MSST et le concept de mise en œuvre de la directive MSST. Dans le cadre des cours ASADO, les organes d'exécution seront formés au thème Exécution de la directive MSST;
- approuvé la nouvelle solution par groupe d'entreprises G 22 «PostFinance».

Qu'est-ce que la CFST?

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST est la centrale d'information et de coordination pour la sécurité et la protection de la santé sur le lieu de travail. En tant que plaque tournante, elle coordonne les tâches des organes d'exécution, l'application uniforme des prescriptions dans les entreprises et l'activité de prévention. Elle assure le financement des mesures visant à prévenir les accidents et maladies professionnels et assume des tâches importantes dans les

domaines de la formation, de la prévention, de l'information et de l'élaboration de directives.

La CFST est composée de représentants des assureurs, des organes d'exécution, des employeurs et des travailleurs et d'un représentant de l'Office fédéral de la santé publique.

www.cfst.ch



Jeudi 30 septembre 2021
En live stream

Executive Event:

Pour un travail sain: allégez la charge!

18^e Journée suisse de la sécurité au travail JSST 2021

Plus
d'informations
sur
suva.ch/jsst



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST**



European Agency
for Safety and Health
at Work